



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 JANVIER 2023

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. CLARES à partir du rapport n°10), M. LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD (parti avant le vote du rapport n°5), LOMBARDO, Mme MARTIN (pouvoir à Mme D'INTORNI à partir du rapport n°16), M. MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n°7), Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE (pouvoir à M. SEGURA à partir du rapport n°2), M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mme SERGI, M. SOUSSI (pouvoir à Mme MONIER à partir du rapport n°23), Mme THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : M. CESARI (pouvoir à M. GINESY), Mme GOURDON (pouvoir à M. PANCIATICI), M. LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), Mmes PAGANIN (pouvoir à M. LOMBARDO), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM).

Était absent : M. KONOPNICKI.

L'an deux mille vingt-trois le 20 janvier, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, en préambule, je veux souhaiter la bienvenue à M. Gilles MICHALEC, qui remplace Mme KOUBI et qui est notre nouveau Trésorier payeur départemental. Je vous remercie d'être présent pour représenter ce nouveau Trésorier payeur départemental, sous l'autorité de M. Jean-Paul CATANESE, Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes.

Je passe à présent la parole à M. PANCIATICI pour qu'il puisse procéder à l'appel des membres de notre collectivité.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous sommes donc largement dans le quorum qui nous permet de délibérer valablement.

Avant de vous faire mon propos d'introduction, je voudrais que nous procédions à l'approbation des procès-verbaux de nos précédentes séances. Vous les avez reçus après chaque séance pour éventuellement les modifier ou les amender. Nous n'avons pas reçu d'observations sur ces procès-verbaux. Y en a-t-il en séance ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2022, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous sommes réunis cette année dans un contexte où le mois de janvier me permet de vous adresser mes meilleurs vœux, à vos familles, à vos proches et à tous les Maralpains qui nous ont élus démocratiquement pour tenir l'avenir et nous projeter sur une collectivité qui aide le département des Alpes-Maritimes à vivre au mieux. Je veux leur souhaiter tous mes meilleurs vœux et les remercier pour leur confiance.

Je veux également avoir une pensée en cet instant pour ceux qui ne sont plus avec nous, et un en particulier qui fut un grand sportif de renommée internationale, une personnalité qui a été élue dans notre collectivité : Patrick TAMBAY. Champion de Formule 1, il a hissé les couleurs de notre pays, faisant vibrer des millions de spectateurs en remportant les Grands Prix d'Allemagne et de Saint-Marin sur Ferrari. Avec beaucoup de gentillesse, d'humilité, et en même temps de conviction et de détermination, il était mû par une grande volonté d'agir pour les autres. Il s'était engagé dans le monde des élus en 1995 comme adjoint au maire du Cannet Michèle TABAROT, avant d'arriver ici comme conseiller général, à l'époque. Il a œuvré au travers de ses différents mandats en faveur de la jeunesse, du sport, de l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière. Ces missions étaient les siennes et il y était particulièrement

excellent. Ces dernières années, nous l'avons vu lutter avec un courage sans limite contre la maladie qui malheureusement a fini par l'emporter. Il fut l'ami de tous. Partageant avec lui la passion des sports mécaniques, j'ai eu l'immense privilège d'être l'un de ses coéquipiers sur une course de karting à Monaco, et ce fut pour moi un souvenir inoubliable. Le talent immense qui était le sien et sa gentillesse m'ont permis de vivre une course sans limite. Nous avons également en commun avec Patrick l'amour et la passion de la montagne et du ski. C'était un compétiteur de ski de très haut niveau. En sa mémoire, je vous invite mes chers collègues à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Patrick TAMBAY.

M. le Président. - Je vous remercie.

Contrairement aux années passées, nous votons cette année le budget au mois de janvier, alors que nous avons l'habitude de le voter en décembre. Ce budget primitif 2023 nous permet, comme nous le faisons d'habitude, de vivre avec passion, avec beaucoup d'énergie et d'ambition, d'apporter le meilleur à notre terre et à nos concitoyens. C'est la volonté que j'ai souhaité inscrire, avec l'ensemble des membres de notre collectivité qui ont travaillé sur ce budget primitif 2023, conscients qu'en 2023, la situation nous impose, plus que d'habitude, d'agir avec humilité, dévouement, bon sens et pragmatisme mais aussi avec proximité, réactivité et créativité pour affronter les défis d'une année qui promet de s'inscrire dans une ambiance sociale malheureusement un peu tendue.

Il flotte dans la société française un sourd murmure de lassitude, de grogne et de conscience du déclin social. Les classes moyennes, les corps intermédiaires, les artisans, les commerçants, les chefs de TPE-PME, cette grande majorité silencieuse a le sentiment d'être l'amortisseur permanent de toutes les crises et de tous les maux. Une France silencieuse qui a du mal à boucler les fins de mois. L'inflation de près de 6 % qui s'invite dans notre société, ce qui est du jamais vu depuis le choc pétrolier et la guerre du Kippour en 1973, lui met un genou à terre et amène les Français à des réflexions sarcastiques comme : « la station essence est le seul endroit en France où celui qui tient le pistolet est celui qui se fait braquer ». Ce sont des petites phrases qui témoignent de cette inquiétude, celle de tous les Français qui, hier, sont descendus dans la rue.

L'inquiétude de cette France des bosseurs qui se lèvent tôt est frappée de plein fouet par une facture énergétique à l'envolée incompréhensible, de 30 € le mégawatt en 2020 à jusqu'à 400 €. Ce sont les pics de prix qui nous sont annoncés, symboles d'une France qui n'a plus de souveraineté énergétique. Une France qui est aussi sur le podium des pays les plus imposés au monde et qui voit chaque jour des services publics, qui faisaient hier notre fierté, la sécurité, l'éducation, la santé et bien d'autres, qui partent à vau-l'eau. Cette France qui constate que l'Etat est malade, obèse et inefficace, que l'Etat jacobin n'a plus que des contraintes à nous imposer, sans protection sur ses missions régaliennes.

J'en appelle à nouveau à plus de décentralisation, à plus de compétences et de moyens financiers, plus d'autonomie pour le bloc communal mais aussi au retour de la clause de

compétence générale pour notre collectivité. C'est un vœu que je forme à chaque fois que j'en ai l'occasion.

La réforme des retraites conduite par la Première ministre, certes absolument nécessaire pour que le système de solidarité nationale par répartition perdure, risque d'être la mèche qui met le feu aux poudres d'une France déboussolée, en retard sur ses décisions. Cette France laborieuse qui sait depuis au moins 15 ans que sa retraite ne pourra être celle de ses aînés et qu'il faudra travailler plus pour obtenir moins. Je salue ici le travail et l'engagement d'Éric CIOTTI qui, fidèle à ses convictions, aboutira je l'espère à une solution acceptable en aidant le gouvernement à sortir rapidement de cette difficulté.

Dans ce contexte, et comme je le fais systématiquement sous la présidence que j'occupe ici depuis 2017, je propose un cap pour les Alpes-Maritimes et les Maralpins : celui de la proximité, de l'action et de la réactivité dans nos décisions pour protéger, investir, innover et porter des politiques qui rassurent et redonnent de la confiance. Les périodes de crise et de difficulté sont des moments où l'on peut être pessimiste ou optimiste. Le pessimiste voit dans chaque opportunité une difficulté. L'optimiste voit dans chaque difficulté une opportunité de se remettre en question, de se réinventer, de sortir des schémas trop rigides et des sentiers battus pour innover et faire émerger des solutions inédites. Je vous le dis, je suis définitivement et résolument dans le camp des optimistes.

Notre budget primitif sera donc un budget d'optimisme. Il tournera autour de la double boussole esquissée le mois dernier lors du débat d'orientations budgétaires : la protection des Maralpins et l'engagement pour leur avenir et celui de leurs enfants. Je ne vous abreuverai pas de chiffres. C'est le sens et la direction qui importent. Néanmoins, voici quelques jalons financiers, puisque le vote du budget primitif nous y invite, que vous devez avoir en tête.

Notre budget 2023 s'équilibre à 1,7 milliard d'euros, avec 602 M€ orientés vers l'action sociale, le cœur de notre champ d'intervention. Si nous sommes nous-mêmes largement impactés par le contexte inflationniste, nous avons tenu à absorber ces hausses pour bâtir un budget de protection des Maralpins. Notre budget intègre différents dispositifs votés pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, comme le gel du tarif des cantines à 3,40 € pour protéger les familles et les collégiens. C'est unique. La prise en charge de la facture de l'inflation pour les collèges, les EHPAD ainsi que les associations sportives et culturelles. Nous les soutenons et nous les soutiendrons encore. Un meilleur salaire à la fin du mois pour les 1 700 travailleurs sociaux et 600 agents du Département en charge des solidarités humaines. Toutes ces dépenses, et je ne vous cite que les plus symboliques, représentent un effort de solidarité de près de 20 M€ que je suis fier de pouvoir mettre en œuvre, même si elles font grimper nos dépenses de fonctionnement de 5,7 %.

Nous avons effectivement la chance de pouvoir les absorber grâce au dynamisme des droits de mutation. Ne nous en cachons pas et même, soyons en fiers. Même si un ralentissement du marché de l'immobilier semble s'opérer pour 2023, nous tablons toujours sur des rentrées à hauteur de 650 M€ associées à 300 M€ de TVA estimés. Nous absorberons donc, grâce à ces deux axes, le choc de l'inflation. Mieux : nous relancerons notre politique de désendettement

pour tomber à 824 M€ fin 2023. 824 M€ : un niveau très proche des 778 M€ de fin 2019, avant la crise Covid et la tempête Alex, pour lesquelles nous avons dépensé avec beaucoup d'énergie mais en même temps de contrôle minutieux.

Cette situation des plus saines et des plus vertueuses, à l'heure où les taux d'emprunts explosent, contribue à nous laisser les coudées franches, en dépit d'une dotation globale de fonctionnement de l'Etat, il est nécessaire de le rappeler, qui passe de 130 M€ à 38 M€ en 13 ans. Gestionnaire de notre collectivité en bonne fourmi qui sait affronter l'hiver, nous prévoyons en outre 80 M€ de réserves pour être en mesure de faire face à tout éventuel coup dur, comme ce fut le cas sur ces dernières années avec la crise sanitaire et la tempête Alex.

Je rappelle que cela ne nous a pas empêchés de restituer ces dernières années, et sans dommages pour notre collectivité, 45 M€ aux Maralpins en abaissant de 15 % au total la taxe sur le foncier bâti lorsque nous la percevions encore. Avec le président de la commission des Finances, nous vous y avons invités, vous nous avez fait confiance, et le résultat est là. Notre budget 2023 reste un budget de solidarité face aux crises du moment. C'est aussi un budget de solidarité tout court, cette solidarité qui, à tous les moments de la vie, fait que l'ADN de notre collectivité est assuré.

Comme je vous l'avais promis en novembre, nous augmentons de manière sensible la valeur de notre point GIR. C'était une demande et, dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, pour renforcer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce sera, mes chers collègues, la troisième augmentation en six ans. Il était de 5,68 €, avant de passer à 6 € en 2017 puis à 6,20 € en 2020. C'est vite dit mais cela correspond à une augmentation globale de financement pour nos EHPAD, alors que l'inflation était voisine de zéro, de plus de 10 %, ce n'est pas rien. Il va passer cette fois de 6,20 € à 6,90 €, soit un engagement supplémentaire de 4 M€ de notre part. Concrètement, cela correspond aux salaires de 150 postes d'aides-soignants supplémentaires. En 2023, un fonds de 1,7 M€ sera de plus alloué aux EHPAD publics associatifs pour leur permettre de supporter les effets de l'inflation, en contrepartie du gel des prix de journée pour les résidents.

Certains trouveront que c'est trop peu. J'en fais partie. Nous avons tous envie d'aller plus loin. Si je partage ce désir d'aller plus loin, je suis aussi le garant de la raison budgétaire et du choix mûrement réfléchi qui ne rentre pas dans la surenchère politicienne. Je souhaite que nous n'y rentrions pas. S'il est utile, voire indispensable, d'augmenter le point GIR pour soutenir le personnel soignant, ce point GIR n'est pas non plus la panacée universelle. L'argent ne fait pas tout et ne peut en aucun cas répondre à la problématique des chefs d'établissements qui, aujourd'hui, sur un problème structurel, n'arrivent pas à trouver du personnel formé et qualifié. Cela relève de la responsabilité et de la dynamique à la fois de l'Etat et de la Région sur le plan de la formation.

2023 verra de surcroît la création de la Maison départementale de l'autonomie, qui couple la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec un accueil central à Nice et 13 antennes qui seront progressivement déployées dans tout le département au cours du mois à venir. Jacques GENTE aura le plaisir de détailler tout à l'heure l'ensemble des

mesures prises pour la dépendance qui s'inscrivent dans une vaste politique en faveur des seniors.

L'année 2023 sera également marquée par l'ouverture en juin de l'Institut Axel KHAN sur le site de l'ancienne clinique Mozart à Nice, pour mieux coordonner les parcours de soins des malades du cancer et de leur entourage. Avec Éric CIOTTI, sous sa présidence, et dans la continuité sous la mienne, nous portons cette volonté, associés au Centre Antoine Lacassagne et à la Ligue contre le Cancer, de lutter contre cette maladie qui nous ronge depuis des décennies.

Nous verrons aussi l'ouverture de la Maison des 1000 premiers jours. Nous touchons là le caractère très innovant de notre collectivité. A peine le dossier déposé par le Président du Comité d'experts Boris CYRULNIK en 2020 auprès du président de la République, nous avons dès 2022 construit ce village qu'il appelait de ses vœux dans son rapport. L'inauguration que nous avons faite hier, en votre présence très nombreuse et avec l'ensemble de celles et ceux qui œuvrent pour recevoir l'enfance mais pas uniquement, puisque les 1000 jours couvrent également la période de gestation durant laquelle les parents attendent leur enfant. Il y a là un accompagnement qui est fait par les services de notre collectivité et qui nous amène à construire la société de demain avec toutes les compétences requises et des enfants qui deviendront des adultes qui assumeront tranquillement une nouvelle société.

Outre l'accent mis sur la protection du pouvoir d'achat des Maralpins, sur les politiques de solidarité humaine, notre budget constate un investissement en très forte hausse à hauteur de 413 M€, soit 100 M€ de plus qu'en 2022. Nous en avons fait la démonstration puisqu'à chaque période de crise, la collectivité départementale a toujours répondu présente et a su se mettre au niveau des enjeux : plan de relance départemental de 200 M€ pour accélérer près de 1000 chantiers et réoxygéner l'économie locale en 2009 ; mobilisation de 30 M€ pour protéger et vacciner les Maralpins et pour aider les commerçants et PME lors de la crise Covid ; emprunt inédit de 200 M€ pour remettre sur pied les territoires ravagés après la tempête Alex. Oui, nous avons fait la démonstration qu'à chaque fois que cela était nécessaire, nous étions en réactivité. Ce sera le cas en 2023, à l'heure de l'urgence sociale et climatique. Nous serons à la hauteur pour répondre à ces enjeux.

Dans les vallées frappées par la tempête Alex, nous allons encore engager 48 M€ cette année. 2023 marquera l'achèvement de tous les travaux d'infrastructure, seulement trois ans après les événements. Je pense et j'espère que vous mesurez la capacité que nous avons eue, en remerciant notre administration et celles et ceux qui sont sur le terrain, les entreprises qui ont œuvré face à cette destruction massive que la nature nous a imposée. Dans la Vésubie, nous avons reconstruit et réouvert le Parc Alpha et le Vesubia Montain Park, sans lequel les dégâts auraient probablement été encore plus importants sur Saint-Martin-Vésubie. Nous avons aussi lancé le Pure Montagne Resort qui élargit et fait monter la gamme de l'offre touristique. Dans la Roya, l'accès à Castérino a été rétabli mi-décembre et les nouveaux ponts d'Ambo et du Caïros, mis en place en fin d'année, entreront en service dès le printemps.

Ce sont des symboles forts qui consacrent les efforts titanesques déployés pour redonner vie à nos vallées, en adossant la confiance en l'avenir à des ouvrages beaucoup plus sûrs, dont les gabarits hydrauliques ont été multipliés par quatre voire par cinq. Je reçois aujourd'hui, et c'est une grande satisfaction, de nombreux témoignages, tout comme Sébastien OLHARAN. Nous sommes les dépositaires de ces messages que je vous relaie pour nous remercier et c'est la plus belle récompense de notre investissement, celui de toutes nos équipes, qui se décline sur le terrain. Le Département contribuera à hauteur de 4 M€ au financement du tunnel de Tende. Là aussi, c'est un enjeu important. Je rappelle qu'il s'agit d'une construction menée sur une coopération franco-italienne, avec délégation donnée aux Italiens. C'est avec vigilance que nous suivons cette affaire. Nous allons désormais entrer dans la phase de développement de nouvelles activités, avec bien-sûr notre collectivité associée, avec les communes et avec les intercommunalités, au plan de relance porté par l'Etat et par le Préfet Xavier PELLETIER que je veux remercier ici pour l'attention particulière qu'il porte à cette reconstruction, à l'équilibre, et à la garantie qu'il donne à notre collectivité.

Au regard des multiples risques auxquels est exposé notre territoire, la sécurité de nos populations passe par un corps de sapeurs-pompiers parmi les plus performants et les mieux dotés de France. La contribution au SDIS est augmentée de 3 M€, à 84 M€, avec un recrutement de 63 sapeurs-pompiers supplémentaires. Merci aux collectivités, communautés d'agglomération et communes qui nous suivent sur cet effort fait pour que le SDIS 06 reste et demeure la vitrine des SDIS de France. Une subvention d'investissement de 4,5 M€ s'ajoutera de notre part au plan bâtiminaire pour des projets phares en 2023 : reconstruction des casernes de Castagniers, de Saint-Martin-Vesubie, de Saint-Sauveur-sur-Tinée, ainsi que la réhabilitation à Cannes Pastour, Vence, Carros, Isola, le regroupement des casernes d'Auribeau, de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne en un seul centre à Pégomas.

Hors reconstruction, 330 M€ seront dédiés à l'aménagement du territoire maralpin et au développement d'infrastructures nouvelles. Je citerai la sécurisation des tunnels de Castillon, de La Mescla, du Reveston, la réalisation du pont de la Trinité à Puget-Théniers, l'amélioration de l'accès à Sophia Antipolis, la finalisation de l'échangeur de La Paoute, la création de quatre nouveaux parkings de covoiturage, l'accélération de la substitution des lampes LED aux éclairages classiques, et bien d'autres adaptations, dans le cadre de notre GREEN Deal. 71 M€ nourriront notre politique Education, portée à bras-le-corps par la Vice-présidente Joëlle ARINI, que je veux remercier ici pour sa détermination et son suivi, dont 5 M€ pour la rénovation énergétique des établissements – là aussi, nous essayons de marier le SMART Deal et le GREEN Deal – sur les 30 M€ que nous y consacrerons d'ici 2028.

J'entends là-aussi, et je fais partie de ceux-là, les envies de ceux qui nous demandent d'aller encore plus vite en la matière mais nous devons également prendre en compte plusieurs grands projets bâtimentaires qui seront lancés cette année sur la construction, avec le nouveau collège de Levens, les études de conception pour la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins, ainsi que les études prospectives pour la construction de deux collèges dans la basse vallée du Var, dont un à Gattières. Je remercie Madame le Maire de Gattières pour votre implication et pour nous aider à trouver un terrain adéquat pour construire ce collège, sur ce secteur important. Un terrain a été identifié avec la Métropole et l'EPA de la Plaine du Var. Je

renvoie pour ce plan collège à celui que nous avons voté pour la période 2021-2028, avec un montant de 300 M€. Il y a beaucoup de choses dedans auxquelles nous tenons.

C'est avant tout aussi un budget d'engagement environnemental fort que je vous propose de voter, avec un effort résolument tourné vers l'accélération du GREEN Deal et du SMART Deal. Là aussi, je reçois de plus en plus de compliments chaque jour. Globalement, 52 M€ irrigueront cette année notre politique verte du GREEN Deal et 23 M€ notre politique du SMART Deal. A cet égard, la cyberattaque que nous avons subie mi-novembre aura au moins servi à prouver notre progression en matière numérique. Nous avons mis environ 15 jours à nous sortir de cette difficulté, là où d'autres collectivités ou entreprises exposées à des attaques similaires ont mis plus de deux mois, voire davantage, à retrouver un fonctionnement normal. Je veux ici renouveler tous mes remerciements aux agents de la DSN qui ont démontré à cette occasion tout leur engagement et tout leur savoir-faire. Les 9 et 10 février, lors du World AI Cannes Festival, nous aurons l'occasion de nous retrouver pour travailler en harmonie avec l'Association des Départements de France et avec l'Association des Maires de France, pour essayer de trouver des protocoles et une organisation nationale autour de l'ANSI et de la CNIL, afin d'avoir les moyens de répondre à ces cyberattaques avec toute la stratégie qui s'impose en termes de communication. Nous savons que, sur ce sujet, il faut être d'une très grande prudence.

Pour amplifier sa politique environnementale, notre collectivité a déjà renforcé de façon significative ses aides à la rénovation énergétique des logements et à l'acquisition de véhicules électriques. Lors de la seule séance d'aujourd'hui, nous allons ainsi voter près d'1 M€ de subventions à l'achat de véhicules propres au profit de 250 Maralpins. A 70 %, ces aides atteignent le plafond de 5 000 €, ce qui signifie qu'elles vont principalement à des familles dont les revenus sont modestes et qui méritent d'être aidées pour cette ambition sur les véhicules électriques. Nous allons encore plus loin en lançant trois nouvelles aides destinées aux particuliers : jusqu'à 10 000 € pour la pose de panneaux photovoltaïques ; jusqu'à 400 € pour l'installation d'une borne de recharge électrique ; jusqu'à 1 000 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Nous allons dans le même temps continuer à déployer notre plan vélo : 62 M€ d'ici 2028. Cette année, de nouveaux tronçons seront notamment finalisés sur les communes de Biot, de Mougins et de Menton. Je ne peux qu'être satisfait de la qualité et de la largeur de nos pistes cyclables qui permettent de donner une garantie et d'éviter les conflits d'usages ainsi que les risques de fracas et de traumatismes.

Cette volonté de faire du GREEN Deal le pivot de notre politique nous conduit par ailleurs à faire en sorte qu'il irrigue davantage notre soutien aux collectivités. En 2023, le Département restera plus que jamais le premier partenaire financier des communes et des EPCI, pour plus de 90 M€ au total. C'est dire là aussi que la solidarité territoriale fait partie de notre ADN. Nous sommes dans le droit fil de ce que le Conseil général fut à l'origine. Il avait été créé pour cela et nous en sommes les porteurs. C'est le choix volontaire et assumé que nous faisons avec Éric CIOTTI depuis longtemps. Il a maintenu envers et contre tout cette aide aux communes qui participe fortement à l'équité territoriale. Elle est vitale pour le dynamisme et le développement des villages du moyen et du haut pays. En parallèle, nous soutenons bien-sûr

les grands projets d'investissement du littoral. J'ai lancé les contrats de territoire urbain, garantissant 150 M€ d'investissement du Département jusqu'en 2026 pour les grands projets des cinq intercommunalités du littoral et de leurs villes centres : Nice, Cannes, Grasse, Antibes et Menton.

Aujourd'hui, le vote de notre budget primitif est l'occasion de moderniser notre règlement des aides aux collectivités qui n'avait plus été actualisé depuis 2004. Pour intensifier la réponse au défi de la transition écologique et numérique, de nouvelles aides sont ciblées : aménagement des espaces verts, valorisation des circuits courts, mobilités douces, réduction des risques naturels, attractivité rurale, gestion de l'eau, accélération de la transition numérique. Un geste fort est également fait en direction des 21 communes du littoral où plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus d'un contrat de territoire urbain. Elles ont accès à une nouvelle fourchette de taux allant de 10 à 30 %, selon l'intérêt départemental du projet. Nous aurons la capacité de monter jusqu'à 30 % et de ne plus être bloqués, comme nous l'étions à seulement 10 %.

Premier partenaire financier des communes, le Département reste aussi le premier partenaire dans l'aménagement du territoire. Que ce soit via le SICTIAM pour le déploiement de la fibre ou le SMIAGE pour la protection contre les inondations, il y a là un travail que nous effectuons avec aussi l'Agence 06 qui va encore monter en puissance cette année en élargissant son offre de services aux communes de taille moyenne de moins de 5 000 habitants. Créée en 2020, nous avons déjà en portefeuille plus de 141 projets pour un montant de travaux estimé à 35 M€, preuve que les communes ont vraiment besoin de retrouver des aides technicoadministratives et financières pour satisfaire ce travail de proximité.

Je conclurai ce propos introductif par le troisième axe essentiel évoqué en préambule : l'innovation. C'est un marqueur fort pour notre collectivité, depuis plusieurs années déjà. L'innovation s'inscrit à la fois dans la mise en valeur du passé, et je suis très fier de porter avec Gaëlle FRONTONI, la Vice-présidente en charge de la mémoire et du patrimoine culturel, nos grands programmes de rénovation du patrimoine militaire et du patrimoine religieux. En cet instant, vous me permettez d'avoir une pensée émue pour Monseigneur BARSÌ qui nous a quittés en décembre. Figure ecclésiastique, Archevêque de Monaco, il fut durant plus de 20 ans cet homme d'église qui a présidé à Monaco et qui avait cet ancrage territorial en lui. Il était attaché sur son premier ministère à Beuil, puis à Saint-Etienne-de-Tinée. Il a été à l'écoute de tous. J'avais beaucoup d'amitié pour cet homme et je me souviens de sa présence très éclairante en décembre au Palais Sarde lorsque nous avons présenté notre livre, réalisé et édité par le Cercle Brea sur vingt siècles d'art sacré dans les Alpes-Maritimes, dont il était un des membres éminents.

L'innovation, c'est aussi l'efficacité de nos dispositifs d'insertion qui ont généré une baisse de 15 % du nombre d'allocataires l'an dernier en allégeant en outre de 11 M€ notre budget du RSA pour 2023. Là-aussi c'est une fierté, et je remercie tout particulièrement Bernard CHAIX qui a à cœur d'accentuer cette stratégie d'insertion, pour laquelle le Département des Alpes-Maritimes est remarqué, ciblé, visité, avec Christophe PAQUETTE avant et Camille MORINI aujourd'hui. Il y a une reconnaissance qui fait que notre efficacité est aujourd'hui forte sur ce sujet. Nous y consacrons 17 M€.

L'innovation au service de la préservation de notre écosystème, c'est encore le lancement du plan départemental de la gestion de l'eau et l'Observatoire de l'eau, que nous avons approuvé à l'unanimité lors de notre assemblée du 5 octobre. Je le dis et le redis, il n'est pas question pour nous de prendre la compétence de quiconque et il n'est pas question pour nous de nous immiscer dans la gestion de quiconque. Il est question pour nous de jouer un rôle de coordinateur et de rassembleur. Ce plan départemental est doté de 25 M€ pour agir dans l'urgence sur les conduites fuyardes, sur les projets innovants de réutilisation des eaux grises. Le comité d'experts de l'Observatoire de l'eau, coordonné par l'ancien président de l'Université Côte d'Azur, a été installé en décembre et s'est déjà attelé à la tâche passionnante qui est la sienne. Réservoir d'idées nouvelles, cet observatoire est dans mon esprit résolument tourné vers l'action. Il a vocation à générer des solutions concrètes pour préserver et mieux gérer la ressource en eau.

L'innovation qui nous caractérise, c'est enfin le lancement d'un nouvel appel à projets Santé. Ce sera le quinzième. Il sera ciblé en particulier sur la perte d'autonomie et les nouvelles technologies, l'e-santé ou encore l'impact de l'environnement sur la santé. Cet appel à projets classique sera doublé d'un deuxième appel à projets exceptionnel intitulé Albert CALMETTE pour accompagner un ou deux grands projets emblématiques, pour une dotation totale de 2,5 M€.

A l'heure où notre système de santé est voué à être totalement repensé, en particulier via l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle, il est vital de soutenir la recherche de toutes nos forces. Nous continuons à le faire. L'innovation innovera notre engagement avec plusieurs autres appels à projets GREEN Deal classiques, GREEN Deal sur la gestion de la ressource en eau et premier appel à projets SMART Deal portant notamment sur l'optimisation des services publics par l'intelligence artificielle, doté de 3 M€.

Voilà mes chers collègues rapidement broyée cette séance du budget primitif 2023. Vous constaterez que l'état de nos finances et que l'état dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui d'optimisme résolu me conduisent à vous dire que, pour 2023, nous sommes probablement sur une année de lancement où le Conseil départemental sera un grand éclairant pour nos territoires.

Je vous remercie de votre écoute.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, mes chers collègues, avant d'entamer notre ordre du jour, permettez-moi au nom de notre groupe de souhaiter naturellement nos meilleurs vœux à tous les agents du Conseil départemental, et plus largement à tous les Maralpains, ainsi qu'à vous, mes chers collègues. Je voudrais saluer les hommes et les femmes récompensés pour leurs actions par la promotion civile de la Légion d'Honneur, parue au Journal Officiel le 1^{er} janvier 2023. Je voudrais féliciter ici M. le Préfet, Bernard GONZALEZ, nommé au grade d'Officier. Et surtout soyons fiers de compter parmi notre assemblée notre collègue Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre de notre groupe, nommée au grade de Chevalier. Cette distinction vient récompenser plus de trente ans de travail pour l'intérêt général.

Concernant notre ordre du jour, nous débutons comme chaque année nos travaux avec le vote du budget qui déterminera l'ensemble des actions de notre collectivité pour les douze prochains mois. Cette feuille de route aura une résonance particulière pour cette année qui, tant sur le plan social que sur le plan économique, s'annonce difficile, nous le voyons bien, pour nos concitoyens. Au nom du groupe, je voudrais remercier les agents et les services qui ont participé à l'élaboration de ce projet et de ce budget.

Nous connaissons depuis 2020 un cycle ininterrompu de crises : la pandémie, le confinement, la tempête Alex, le terrorisme, la guerre à nos portes en Ukraine qui entraîne une explosion du coût de l'énergie et de l'alimentation entre autres. Les conséquences sociales de ces crises sont lourdes. Malheureusement, plusieurs analyses laissent penser que cette crise va perdurer. Le Département étant la collectivité de la solidarité, ce budget aura l'impérieuse obligation de ne pas passer à côté des enjeux fondamentaux d'entraide envers les publics les plus fragiles, notamment, comme vous le savez M. le Président, nos seniors.

C'est donc avec sérieux et gravité que notre groupe aborde ce vote budgétaire. Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons pris acte d'un certain nombre d'avancées que nous avons saluées. Cette séance d'examen du budget primitif 2023, qui prévoit la hausse de la valeur départementale du point GIR, est l'occasion de revenir sur le sujet si important, comme vous l'avez souligné, de la dépendance et de sa prise en charge. Rappelons que le 18 mai 2018 déjà, nous vous avons interpellé en séance sur la nécessité de revaloriser de manière urgente ce point. C'est un sujet que nous avons de nouveau évoqué par courrier en décembre 2022.

Rappelons également que la prise en charge des personnes âgées dépendantes est une des responsabilités les plus importantes du Conseil départemental, comme vous l'avez souligné. Dans ce cadre, le Conseil départemental verse aux EPHAD une dotation globale relative à la dépendance pour les frais liés à la perte d'autonomie des résidents. Plus concrètement, par cette dotation, le Département participe au financement du personnel qui intervient auprès des résidents des EHPAD, pour les accompagner dans leurs gestes de la vie quotidienne, par exemple pour l'aide à la toilette, au déplacement, à l'habillage et à la prise des repas.

Cette dotation, qui entraîne des conséquences directes sur la qualité de vie des résidents et du personnel, est déterminée notamment en fonction de la valeur départementale du point GIR, fixée par arrêté du président du Conseil départemental. En 2021, la CNSA a pour la première fois regroupé et publié la valeur du point GIR de 99 départements. Cette publication nous permet de nous comparer avec les autres départements. Elle montre que vous avez fixé la valeur départementale du point GIR la plus faible de France avec 6,20 €. Nous accueillons donc favorablement votre décision d'augmentation de la valeur départementale du point GIR qui sera portée à 6,90 €. Mais malheureusement, cette revalorisation est encore une fois largement insuffisante. Comme vous venez de le dire dans votre propos introductif, M. le Président, vous aussi vous reconnaissez la faiblesse de cette augmentation.

En effet, le Département fournit un effort mais la valeur départementale du point GIR reste inférieure à 7 € et donc inférieure à la moyenne nationale qui est de 7,39 €. Rappelons que la grande majorité des départements ont une valeur du point GIR supérieure à 7 €. Cette

revalorisation reste insuffisante, alors que les ressources du Département, comme vous l'avez souligné, sont en augmentation et même très dynamiques. Rappelons que la fraction de TVA attribuée au Département est estimée au budget primitif 2023 à 305 M€ contre 280 M€ au budget primitif 2022, soit une hausse de plus de 8,9 %, plus que l'inflation qui est de 5,9 % dans la zone euro. Les droits de mutation à titre onéreux restent à un niveau très élevé, avec 650 M€ en 2023.

L'argument, M. le Président, qui consiste à dire que la grande majorité des EHPAD du département sont privés et que vous ne souhaitez pas les financer, n'est pas recevable. Comment expliquer aux familles qui paient des sommes très élevées chaque mois pour la prise en charge de leurs aînés que vous refusez de leur venir en aide au prétexte qu'ils sont pris en charge dans des établissements privés ? Encore une fois, rappelons qu'avec cette dotation globale relative à la dépendance, ce ne sont pas des entreprises gestionnaires d'EHPAD que nous aidons mais leurs résidents en perte d'autonomie, et naturellement leurs familles.

M. le Président, vous ne pouvez rester sourd face à la détresse de nos seniors et de leurs familles. La situation à laquelle vous contribuez porte atteinte aux principes fondateurs de notre République : l'égalité d'accès aux soins et l'équité territoriale. Dans ces conditions, nous estimons que vous n'avez pas suffisamment pris en compte la nécessité de normaliser la prise en charge de la dépendance dans les EHPAD, pour donner à nos aînés et à leurs familles un accompagnement qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

Comme le prévoit l'article 44 du règlement intérieur – je cite, « *tout conseiller peut présenter un amendement aux rapports qui lui sont soumis* » – nous déposons donc un amendement au budget primitif pour porter cette hausse de la valeur du point GIR au niveau de la moyenne nationale, à 7,39 € minimum. Si vous refusez cet amendement, nous serons contraints de nous abstenir sur le vote du budget primitif 2023.

Je vous remercie.

M. le Président. - M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - M. le Président, chers et chères collègues, à l'occasion de notre dernière assemblée départementale en novembre dernier, lors de notre débat d'orientations budgétaires, nous avons déjà une sensation de vertige, tant les chiffres sont importants. Aujourd'hui, nous votons un budget 2023 qui avoisine le 1,7 milliard d'euros. Du jamais vu dans l'histoire de notre collectivité. Notre Département, contrairement à la France entière, ne connaît pas la crise.

Comme l'an passé, ce budget conséquent est principalement lié, comme vous l'avez dit, M. le Président, au niveau important des droits de mutation dont les prévisions pour 2023 atteignent encore 650 M€. Avec la fraction de TVA de 305 M€ dont jouit le Département, cela représente les deux tiers des recettes de notre budget primitif 2023. Cependant, ces ressources financières sont fragiles et instables. Où en sera le marché immobilier en 2024 ? Nous ne le savons pas. La consommation nous donnant une fraction de TVA sera-t-elle encore importante l'année prochaine ? Nous pensons que c'est aujourd'hui, où nous avons de l'argent, qu'il est nécessaire d'investir. Marie-Louise GOURDON, lors du débat d'orientations budgétaires, le disait déjà :

gérer l'abondance nécessite plus de clairvoyance que de gérer les pénuries. L'épargne nette du Département n'a jamais été aussi élevée, atteignant 195 M€ et la capacité de désendettement sera de trois ans fin 2023, loin du niveau de risque que notre Département a connu par le passé. Nous avons donc les moyens de ces investissements.

Alors, ce budget prévisionnel nous apparaît comme étant essentiellement prudent et raisonnable, vous gérez en bon chef de famille, M. le Président, peut-être même trop ? Les diverses projections économiques et écologiques nous imposent des investissements plus importants. Je vous le répète. Il y a d'abord l'urgence climatique : nul besoin de vous en convaincre, elle est largement visible depuis l'été 2022 dont la sécheresse impacte encore nos territoires. 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France et l'hiver que nous connaissons aujourd'hui est particulièrement doux et promet une saison estivale 2023 de nouveau en proie aux sécheresses, aux pénuries et à de fortes chaleurs. Les experts du GIEC le disent, au fil des années, Nice adopte le climat d'Alger et nous peinons à nous adapter rapidement. Cette adaptation est indispensable et doit être rapide pour que nos territoires restent attractifs. La marque « Côte d'Azur », ses paysages et son climat sont aujourd'hui en jeu dans la crise environnementale, à nous de les préserver.

Notre budget nous donne aujourd'hui l'opportunité d'anticiper le futur et nous donne le pouvoir de nous adapter. Depuis trois ans, les réparations des conséquences de la tempête Alex par les services départementaux montrent que nous savons agir dans l'urgence. Saurons-nous faire de même pour affirmer un futur durable ? A l'heure où la Banque mondiale multiplie les rapports pour alerter sur le risque majeur de récession globale en 2023, ne devrions-nous pas anticiper un plan d'investissement départemental ?

Vous portez, en partie déjà, à travers votre politique GREEN Deal, un certain nombre d'actions en ce sens : la création de la SEML Green Energy 06 qui a déjà à son actif une ferme solaire à Saint-Auban ; l'augmentation de l'appel à projets GREEN Deal à 3 M€ ; des aides diverses aux particuliers et copropriétés vers la transition écologique. Mais ces actions seront-elles suffisantes ? C'est une question que nous ne cessons de nous poser, avec Mme GOURDON.

C'est pourquoi nous souhaitons réitérer notre proposition de conquête de notre autonomie énergétique départementale. Nous produisons aujourd'hui seulement entre 7 et 11 % de l'énergie que nous consommons. Notre position, en bout de ligne énergétique, nous place dans une position de fragilité plus importante qu'ailleurs en France face à la fluctuation du réseau national. L'augmentation des prix énergétiques, due à la guerre en Ukraine et aux choix énergétiques passés, pèse fortement sur le budget 2023 et ne semble pas aller vers le mieux dans le futur. L'objectif annoncé possible par le GIEC, de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2050, demande à ce que notre collectivité investisse pleinement dans cette transition énergétique.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous avons proposé un grand plan climat collège de 80 M€, que nous avons de côté, dans une rénovation thermique efficace, rapide et ciblée des collèges de notre département. Ce chiffre n'est pas le nôtre mais correspond aux évaluations faites par les services du Département, plus le coût d'installation de panneaux solaires. Ce

grand plan climat collège nous semble une priorité du mandat en cours. Plusieurs des 73 collèges ont plus de 30 ans et ne sont plus adaptés au changement climatique que subit la Côte d'Azur. L'investissement prévu au budget primitif 2023 est loin d'être suffisant pour répondre à la crise énergétique et écologique qui nous fait face.

C'est un effort de 16 M€ par an, nous en avons les moyens, que nous devons faire. Cela correspond à une rénovation énergétique totale, en une seule fois - la seule véritablement efficace - de 8 à 10 collèges par an jusqu'en 2028, la fin de notre mandature. Aucun des conseillers départementaux ici présents ne serait lésé. Ce sont alors à la fin de la mandature de réelles économies qui se dégagent : des économies de chauffage et un meilleur confort été comme hiver mais également des économies écologiques, comme le prévoit le rapport du GIEC.

Ce programme doit également s'accompagner d'un plan soutenu par la SEML Green Energy 06 pour l'installation de panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques sur les toits de nos collèges puisque c'est ainsi que nous continuerons, dans le futur, à faire des économies sur nos budgets de fonctionnement.

De plus, ce programme est un outil d'insertion rendant service aux politiques sociales notamment en faveur du RSA. En effet, rénover le bâti et effectuer la transition vers le monde du futur est créateur d'emplois. Investir 80 M€ dans la rénovation de nos collèges c'est aussi investir dans la formation, la reconversion et l'insertion des Maralpins dans des métiers d'avenir.

Nous aurons besoin de la Région pour nous accompagner. En effet, ce programme nécessite d'être secondé par une politique de formation majeure vers les emplois dont nous manquons aujourd'hui. Nous en avons conscience. Ce programme est donc un enjeu de coopération entre tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux, même si à nos yeux les solutions d'avenir se joueront au niveau local. Nous avons donc, M. le Président, avec ce budget, l'occasion d'agir rapidement sur le bien-être des habitants de notre département.

Bien-sûr, nous constatons avec plaisir des avancées et des promesses en cours de réalisation, comme l'objectif de 50 % de bio et local dans les cantines de nos collèges. Le chemin est long, difficile mais force est de constater que le cap est maintenu et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est avec ce genre d'action, vous le disiez en novembre dernier, que nous allons « préparer notre jeunesse aux défis du futur ». Vous avez de nouveau réitéré cette phrase lors de votre visite et de votre soutien au collège de Mouans-Sartoux, seul collège de la région 100 % bio et local dans ses cantines et seul collège de la région également à avoir obtenu le label excellence Ecocert alimentation biologique. Ce modèle est amené à s'étendre à l'ensemble du département au fil des années. C'est une politique que vous avez pour objectif et nous la saluons.

Ce bien-être doit se lire également dans les chiffres de l'action sociale. En cette période de crise, le Département est là pour soutenir les plus fragiles. L'action sociale, compétence centrale du Département, doit être humaine et solidaire avant d'être comptable. Toutes confondues, ces

solidarités sont dotées de 612 M€. Elles suivent l'augmentation du budget. Néanmoins, par rapport aux départements de notre strate, nous consacrons des crédits à l'aide à la personne moindres : 287 € par habitant ici contre 321 € par habitant ailleurs. Il en va de même pour les frais de séjours : 178 € par habitant ici, pour une moyenne de strate de 213 €. Ce sont des données de la DGCL.

Ainsi nous constatons que les crédits de l'aide aux personnes âgées, malgré une augmentation en 2023, peinent à retrouver le niveau affiché en 2009, il y a presque 15 ans. Ils représentaient alors 36 % du budget de l'action sociale. Aujourd'hui, ils ne pèsent plus que 28 %. Nous nous étonnons de ces chiffres alors que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses dans notre département et que les dépendances ne baissent pas. Le grand âge venant, la question de l'entrée en EHPAD se pose. Plus de 65 % des établissements du département sont privés, à l'inverse de tout ce qui se fait dans les autres départements en France. Pour les EHPAD publics et associatifs habilités à l'aide sociale, il est prévu de geler le prix de journée en raison de l'aide qu'ils ont reçue pour couvrir notamment l'augmentation des coûts de l'énergie. Nous remarquons aussi que l'augmentation du point GIR en 2023, la dernière année de convergence, se fait. C'est à souligner. Mais il est aussi à souligner que nous sommes toujours bons derniers en 2022 à 6,20 € pour ce point GIR.

Nous comprenons bien le souci de ne pas augmenter le reste à charge pour les résidents mais la question se pose également en termes de qualité de la prise en charge ces résidents. Le taux d'encadrement de nos structures, tous personnels confondus, est de 6,3 encadrants pour 10 résidents. Or dans son rapport du 16 janvier dernier, la Défenseure des droits dénonce une situation préoccupante dans les EHPAD publics et privés et conclut que le taux d'encadrement devrait arriver à 8 encadrants pour 10 résidents. Vous avez dit, dans votre discours préliminaire, que le point GIR devrait permettre d'augmenter de 150 le nombre d'encadrants. Cela sera-t-il suffisant pour arriver à 8 encadrants pour 10 résidents dans nos EHPAD publics ?

De même, dans une autre politique sociale, nous constatons une baisse importante des crédits alloués aux bénéficiaires du RSA, soit moins 10 M€, ainsi que du nombre des allocataires du RSA. Une baisse qui se fait étrangement en parallèle de l'augmentation de la pauvreté. Avec 15,8 % de la population du département en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale, notre collectivité est face à un vrai défi social. Comment expliquer cette baisse du chômage quand la précarité augmente ?

Vous avez mis en place un service de lutte contre la fraude et, lorsqu'il s'agit de véritables fraudeurs, la radiation s'impose. Mais tous les bénéficiaires du RSA ne sont pas des fraudeurs. Pour preuve, en ce qui concerne les indus, en 2023, dans vos budgets, vous prévoyez de récupérer seulement 1,6 % des 154 M€ dédiés au RSA : 0,10 % du budget total du Département. Nous constatons également un nombre de recours en annulation concernant les décisions d'attribution du RSA en grande augmentation. Nous en retrouvons 105 dans la communication que l'on trouve à la fin des rapports. Quelle en est la signification ?

En ce qui concerne la politique famille et enfance, compétence centrale elle aussi du Département, malgré une hausse du budget alloué à la politique Enfance notable, permettez-

moi de vous faire part de mon inquiétude au regard du nombre grandissant de jeunes nécessitant une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Mercredi, au Conseil d'administration du Foyer de l'enfance, les services nous annonçaient la diminution prochaine de ces places à 90 au lieu de 115 aujourd'hui et de 139 avant. Nous regrettons de voir cette grande diminution depuis deux ans. Dans le même temps, le nombre des assistants familiaux, 302 aujourd'hui, nous paraît largement insuffisant. Oui, nous connaissons la difficile attraction vers ces métiers. Peut-être devrions-nous faire plus dans la politique de « l'aller vers » que vous préconisez, plutôt que juste revaloriser l'allocation de rentrée scolaire.

Aussi, le développement du placement à domicile que vous proposez comme une politique active, c'est-à-dire la mise à abri d'un enfant en danger dans sa propre famille avec des visites d'agents de l'Aide sociale à l'enfance régulières ou occasionnelles, nous inquiète. Mettez-vous les moyens financiers et humains suffisants pour protéger efficacement ces enfants, comme ils le seraient dans des structures spécialisées ?

Nous continuons également à nous inquiéter concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés. Saurons-nous anticiper et absorber avec humanisme le nombre toujours grandissant des jeunes en détresse arrivant à nos frontières ? Nous reviendrons plus en détails sur ces politiques dans le rapport dédié.

Pour finir, le Département des Alpes-Maritimes est et demeure un Département riche. Notre responsabilité en tant qu'élus est d'améliorer la vie de nos concitoyens ici et maintenant et de préparer l'avenir dans un environnement marqué par des défis majeurs. L'horizon 2030-2050, c'est demain, et il n'y aura pas de retour en arrière possible à hauteur d'homme. C'est pourquoi nous devons agir aujourd'hui. L'ensemble des rapports qui nous sont présentés ne sont pas à la hauteur, selon nous, des enjeux sociaux et environnementaux que je viens de vous présenter, auxquels nous devons faire face et pour lesquels nous avons les moyens de le faire. C'est pourquoi, le groupe Environnement et solidarités s'abstiendra lors du vote de ce budget 2023.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je répondrai à M. SEGURA qui est revenu sur une proposition pour le point GIR. Nous faisons face bien évidemment à une situation qui est en évolution. J'ai cité l'évolution que nous avons eue sur ces trois dernières années, qui nous a fait augmenter de plus de 10 %. En définitive, grâce aux trois revalorisations du point GIR depuis 2017, le budget dépendance des EPHAD a pu progresser de plus 27 %. Cet effort que nous avons pu effectuer ces dernières années est quand même quelque chose d'important et de notable. Nous pouvons toujours faire plus mais l'impact par rapport à la participation des familles, la quote-part que les familles abondent pour les bénéficiaires et le reste à charge pour les familles, nous invitent aussi à un peu de raison.

Sur notre collectivité, la raison budgétaire fait que nous avons fait le choix de longue date d'aider aussi les EHPAD d'une autre manière. Nous avons par exemple fait plus de 75 M€ d'investissements pour moderniser les EHPAD publics et associatifs, pour 20 M€ pour la période 2018-2019 et plus 55 M€ pour le mandat en cours 2021-2022. Là-aussi, à chaque fois,

l'investissement que nous faisons tend à faire diminuer les coûts de fonctionnement et à donner les équipements aux EHPAD pour que la vie des personnels soignants soit facilitée. C'est un choix que nous avons fait pour éviter que l'impact du reste à charge ne vienne brutaliser le budget des familles et leur participation.

Je regrette que votre proposition vienne dans ce débat en séance. Nous en avons parlé en réunion de présidents de groupes mais ce n'est pas en réunion de présidents de groupes que nous traitons ce détail, il n'y a pas les services. Je vous invite plutôt à en parler en commission. La proposition que vous nous faites aujourd'hui est recevable sur le plan de la forme, c'est-à-dire d'un amendement au rapport. Pour ma part, c'est compliqué, cela reste une proposition délicate. L'impact financier que vous proposez n'est pas mesuré par notre administration sur le plan du budget et je ne mesure pas non plus les conséquences qu'il peut y avoir pour les établissements et les familles sur ce sujet. Oui, nous nous inscrivons sur une progression. Oui, nous irons sur une progression à l'avenir. Mais il ne me paraît pas opportun aujourd'hui d'aller au-delà des 6,90 € pour les raisons que je viens d'indiquer. Je regrette que vous n'en ayez pas débattu puisqu'il y a toute une argumentation que je ne peux pas apporter ici en séance mais que les services sont en capacité de vous apporter sur les financements qui interviennent en complément du point GIR pour faciliter la vie de ces établissements. Je ne souhaite pas que nous ayons ce débat en séance et je ne l'introduis pas.

M. SEGURA. - Vous dites que nous n'étiez pas informé mais il y a quand même un courrier en fin de trimestre 2022 sur ce sujet. Il n'y a pas de nouveauté par rapport à ce que j'ai dit.

M. le Président. - M. SEGURA, toutes les commissions se sont tenues. Au cours de ces commissions, vous n'avez pas introduit cette volonté ni ce débat. Nous vous aurions répondu avec les tenants et les aboutissants. C'est un sujet complexe qui nécessite malgré tout un débat sur le fond. C'est la raison pour laquelle je vous fais cette réponse. Mais des réunions, des séances et des commissions, nous en aurons encore à l'avenir. Ma détermination à aider le point GIR et à aider à la fois les établissements publics et les établissements privés, est de ma volonté. Notre Département n'est pas comparable aux autres Départements de France et je ne pense pas qu'il y ait deux conseils départementaux qui apportent autant d'aides, à la fois sur les augmentations énergétiques et sur l'accompagnement, pour nos EHPAD. Il n'y a pas de Départements en France qui font les efforts que nous effectuons par ailleurs. Ce sont tous ces efforts qu'il faut prendre en compte. Voilà pourquoi notre point GIR n'a pas progressé de la même manière que dans les autres Départements, qui souvent ne font des aides que sur l'augmentation du point GIR.

Sur l'intervention de M. PANCIATICI, je vous remercie de saluer à chaque fois les efforts que nous faisons sur le plan de l'environnement. Vous souhaitez que nous puissions aller plus loin. J'ai évoqué le plan Collèges, que nous avons voté le 1^{er} octobre 2021 et auquel je vous renvoie puisqu'il n'a pas fini d'être consommé. Nous sommes en cours de mandat. Peut-être que les ambitions votées en 2021 ne sont pas suffisamment ambitieuses et qu'il faut les réactualiser mais, dans tous les cas de figure, nous sommes dans la consommation de ces crédits. Nous avons voté 101 M€ pour les nouveaux collèges construits et 35 M€ pour les collèges reconstruits. Pour la réhabilitation des collèges, je ne suis pas en mesure de vous préciser en

séance le détail de ce qui impacte la rénovation thermique de ces collèges mais nous avons 135 M€ qui sont à coupler aux 30 M€ de la rénovation énergétique. Ces 30 M€ sont en cours de consommation.

Je vous fais donc la même réponse que celle que je vous avais faite lors de notre dernière séance. S'il faut réabonder, nous réabonderons mais, aujourd'hui, nous avons une consommation en 2022 de 2,6 M€ pour cette rénovation énergétique, c'est-à-dire la mise en place de panneaux photovoltaïques et nous prévoyons 7,5 M€ pour 2023. C'est dire que nous n'avons pas totalement consommé les 30 M€ prévus. Je suis tout à fait d'accord avec vous, s'il faut aller plus loin sur la partie bâtementaire, puisqu'il n'y a pas que la partie collèges, bien que les collèges soient l'objet de notre préoccupation essentielle, tous les bâtiments du Département doivent faire l'objet d'une réhabilitation thermique pour rentrer dans cette préservation énergétique.

Sur les actions sociales, je rejoins un peu la réponse que je fais à M. SEGURA. Vous introduisez dans le débat cette notion du reste à charge qui me préoccupe et dont il faut regarder les impacts. Sur l'insertion, notre politique de réinsertion prouve combien nous sommes dynamiques. Je sais là-aussi votre préoccupation par rapport à l'exclusion de certains dossiers et vous soupçonnez qu'à un moment donné nous ayons peut-être un peu trop de brutalité par rapport à cette exclusion. Mais les instructions qui sont données – et Christophe PICARD y veille particulièrement avec ses DGA – visent à ce qu'il n'y ait pas de dossiers exclus sans fondement ni véritable raison.

Il y a aussi un chiffre pour lequel je m'interroge. Vous nous dites que le nombre de chômeurs a augmenté et que nous avons de notre côté une baisse du nombre de chômeurs de catégorie A.

M. PANCIATICI. - Je n'ai jamais parlé de chômage, j'ai parlé de précarité.

M. le Président. - D'accord. Donc c'est une erreur d'interprétation.

Voilà ce que je peux vous répondre dans le cadre de ce débat sur le budget 2023. Nous aurons l'occasion de prolonger ces échanges dans les différentes commissions.

1. BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

M. CIOTTI. - M. le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'ai l'honneur de vous présenter ce budget que notre majorité départementale a préparé en s'appuyant sur une administration réactive, compétente et efficace, que je veux saluer, sous l'autorité du Directeur général des services.

Ce budget s'inscrit dans la longue tradition, qui est je crois unanimement reconnue aujourd'hui, de la bonne gestion du Département des Alpes-Maritimes. Ici, nous gérons bien l'argent public. Nous le faisons avec prudence, rigueur et efficacité. Tous les indicateurs qui traduisent la bonne santé financière d'une collectivité sont au vert. Cette bonne gestion, nous la devons à des années de maîtrise minutieuse de nos dépenses, à des économies faites bien avant que la situation d'urgence n'y conduise. Nous l'avons faite par anticipation. Si gouverner c'est prévoir, gérer

c'est aussi prévoir. C'est prévoir les difficultés qui peuvent arriver avant qu'elles ne vous assaillent et qu'il ne soit très difficile de les assumer.

Alors oui, c'est un budget de bonne gestion, dans un contexte pourtant extrêmement difficile qui marque la poursuite du désengagement de l'Etat. Nous avons perdu au cours des exercices écoulés, à partir de 2012, plus de 110 M€ de dotation globale de fonctionnement. C'est un point que nous subissons, comme toutes les collectivités. J'entends qu'il y aurait eu un microclimat inflationniste ou une situation avec des conséquences particulières de la guerre en Ukraine. Comme le nuage de Tchernobyl, il ne s'est pas arrêté aux frontières d'une collectivité... Le contexte inflationniste très lourd touche naturellement toutes les collectivités de France : communes, départements, intercommunalités. Je le dis sous le contrôle vigilant du président de l'Association des Maires de France qui a eu à intervenir sur ces sujets.

Les conséquences inflationnistes ne sont que partiellement liées à l'Ukraine puisque l'augmentation du prix de l'électricité n'a rien à voir avec la guerre en Ukraine et est la conséquence des errements du gouvernement qui nous dirige aujourd'hui, qui a fragilisé notre filière nucléaire voulue par le Général De GAULLE et qui a laissé indexer le prix de l'électricité sur le prix du gaz. Si nous étions restés dans une situation d'autonomie de production électrique, nous n'aurions pas d'inflation de l'électricité au moment où on invite nos concitoyens à se tourner vers le tout électrique. C'est une forme d'incohérence et de paradoxe. On nous dit d'un côté qu'il faut des voitures électriques, des chauffages électriques, un recours massif à l'électricité, et de l'autre côté, alors que nous produisons de façon autonome, grâce à l'énergie nucléaire mais aussi grâce à l'hydroélectricité, nous sommes bien placés pour le savoir dans le département, on a coupé ces filières. On nous avait fait voter une loi il n'y a pas plus tard que deux ans où l'on diminuait la part de l'énergie produite par les centrales nucléaires à à peine 50 % du mix énergétique électrique. La réalité est celle-ci. La guerre en Ukraine a bon dos. C'est un alibi pour les inconséquences de certains, au plan national comme au plan local. La guerre en Ukraine a des conséquences humaines dramatiques et des conséquences économiques. C'est suffisamment grave, et laissons cela à l'écart de la justification de la mauvaise gestion ou des mauvais choix de certains.

Le contexte inflationniste a de multiples causes. Il pèse sur nos dépenses de fonctionnement, notamment de façon importante dans le champ du médico-social mais également bien entendu dans le champ de l'éducation puisque nos collègues souffrent d'une augmentation de leurs fluides et de leurs dépenses alimentaires. J'ouvre une parenthèse pour souligner que vous avez souhaité que les usagers de ces grands services publics ne souffrent pas de ces augmentations. En matière de restauration scolaire, nous n'aurons ainsi aucune augmentation. D'autres ont fait le choix d'augmenter massivement les tarifs des services publics. Nous, nous n'augmentons aucun tarif de nos services publics. Nous veillons aussi à aider les usagers face aux difficultés du moment.

Dans ce contexte difficile, quelles sont les grandes lignes de ce budget ?

Ce budget est marqué par la poursuite des grandes orientations que nous avons fixées ensemble dès 2008, avec la volonté de stabiliser nos dépenses de fonctionnement, de poursuivre un haut

niveau d'investissement, de diminuer fortement la dette mais également de baisser la fiscalité. Nous y sommes parvenus, et ce budget prolonge ces lignes de façon très opportune.

C'est un budget de près de 1,7 milliard d'euros de dépenses que nous vous présentons aujourd'hui. C'est un budget à hauteur de 320 M€ de dépenses d'investissement, hors dette. C'est un niveau très important que je veux souligner et qui fait partie de ce carré magique : stabilisation des dépenses de fonctionnement ; dynamisme des dépenses d'investissement ; diminution de la dette ; diminution de la fiscalité. C'est notre carré magique azuréen qui aurait dû faire école. Si on nous avait suivis dans l'exemple au plan national, on n'aurait sans doute pas ces 3 000 milliards de dettes qui aujourd'hui nous asphyxient ou des dettes qui asphyxient d'autres collectivités. Ce carré magique, nous l'avons tenu.

Si nous sommes à 320 M€ d'investissement, c'est parce que nous dégageons, dans les exercices précédents et dans l'exercice 2023 qui s'ouvre, une épargne nette de près de 200 M€. Nous avons une capacité d'autofinancement de 200 M€. Là-aussi, nous avons restauré cette capacité de façon très forte et c'est un point essentiel. Il y a deux façons de restaurer cette capacité d'autofinancement : augmenter les recettes, et elles ont augmenté du fait du dynamisme des droits de mutation, ce qui est aussi une conséquence de l'attractivité de l'économie azurée ; stabiliser nos dépenses de fonctionnement courant avec des économies très importantes. Nous avons diminué les surfaces bâtementaires en 2010. Nous avons diminué le nombre de nos véhicules en 2010. Certains ont été cigales, nous avons été fourmis. L'hiver est venu et nous sommes dotés, pour cet hiver, d'outils efficaces qui protègent nos concitoyens, soutiennent ceux qui entreprennent et ceux qui innovent, ceux qui sont au cœur de nos engagements publics et de nos responsabilités publiques.

Au-delà de cette capacité d'autofinancement qui nourrit un investissement puissant, je voudrais également souligner l'effort considérable qui a été fait au cours des années écoulées pour diminuer notre dette. La dette est un poison, une hypothèque sur l'avenir, une lâcheté vis-à-vis des générations qui arrivent : on dépense sans compter, on brûle le présent et on menace l'avenir. Diminuer la dette, ce n'est pas le plus efficace politiquement puisque personne pratiquement n'en parle. On dépense sans compter, on ne regarde que la ligne des dépenses et l'on finance par la dette. Mais la dette d'aujourd'hui, ce sont naturellement les impôts, les prélèvements, les charges, les taxes de demain. C'est ce qui fait que notre pays est quasiment au monde celui où nous payons le plus d'impôts.

Mais la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts, les prélèvements, les charges et les taxes de demain. La politique de diminution de la dette, nous l'avons conduite avec détermination, et nous l'avons engagée dès 2010 dans un contexte à l'époque extraordinairement difficile. Nous nous sommes attelés à la diminution de l'encours de la dette et du stock de dette. Nous étions à 93 M€ de dette en 2003, lorsque le Président GINESY était encore ici, avec un fonds de roulement de 150 M€. Nous avons atteint en 2009 une dette d'1 milliard d'euros. Et nous nous sommes attelés à faire diminuer cette dette. La dette a diminué de 125 M€ sur la période suivante, jusqu'en 2020, où nous avons été frappés par la tempête Alex et par la crise sanitaire. Nous avons alors décidé à l'unanimité, dans un bel élan de solidarité, de contracter un emprunt à des taux très faibles à l'époque et nous allons encore le faire en 2023. La tempête Alex a ainsi

rajouté 100 M€ de dette mais nous avons repris, et cet exercice en accélère le rythme, notre volonté de désendettement. 2022 et 2023 marqueront ainsi une diminution de la dette de près de 50 M€, avec moins 33 M€ d'encours de dette prévus pour l'exercice 2023. L'exécution budgétaire 2023, comme nous avons pu le faire en dégagant des marges supplémentaires en 2022, peut nous laisser espérer, et ce sera une traduction dans une décision modificative, aller plus loin. Ainsi mes chers collègues, cet effort de désendettement se poursuit.

Je veux rappeler – parce que pour moi c'est essentiel et que ce doit être la fierté de tous ceux qui ont soutenu ou participé à cette politique – que par deux fois, ce que nous ne pouvons hélas plus faire aujourd'hui alors que, compte tenu de la qualité de notre gestion, nous aurions pu aller encore plus loin, le gouvernement nous en a privé – nous n'avons plus de capacité à faire bouger l'impôt. Nous ne percevons plus d'impôts directs. Nous n'avons plus la taxe foncière. Je le déplore personnellement. Nous avons une fraction de la TVA qui compense cette taxe foncière mais, je veux vous rappeler, puisqu'il est important d'avoir de la mémoire en politique, que nous avons diminué par deux fois la part départementale de la taxe foncière de nos concitoyens : moins 5 % en 2019, moins 10 % en 2020. Globalement, nous avons donc diminué la taxe foncière de 15 %. Moins 15 % d'impôts pour ce qui relève de notre collectivité.

Bien-sûr, je n'ignore pas que la taxe foncière – c'est la complexité de notre système fiscal et de notre système administratif – appelle au prélèvement de plusieurs parts : une part communale, une part métropolitaine désormais, ce que j'ai contesté et déploré avec la création de cet impôt, que beaucoup de métropoles n'ont pas créé. Cela fait qu'aujourd'hui, nos concitoyens ne s'y retrouvent pas toujours, en tous cas ceux qui sont propriétaires. Mais pour notre part, et il faut le souligner à nouveau, nous avons diminué la fiscalité parce que nous avons bien géré notre collectivité. Cela ne nous a pas empêchés de continuer à investir. Nous allons accélérer les projets. Nous n'allons pas les ralentir ni les supprimer. Ce sont en investissement des projets responsables et raisonnables.

En ce qui concerne les dépenses, vous en avez largement parlé dans votre discours d'introduction, M. le Président, et je ne m'y étendrai pas. Vous avez souligné les priorités. Ce sont celles que vous avez décidées et que notre majorité soutient. Elles sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Quelques points me paraissent importants. Nous faisons un effort très conséquent sur le sport, avec des moyens qui vont permettre aux associations sportives, qui elles aussi subissent la crise, de pouvoir continuer leur activité. Il y a donc une augmentation puissante du budget sport. Nous faisons un effort très important sur le budget culture également. Boris CYRULNIK, que nous recevions hier, parlait de l'importance de la culture et du sport pour les jeunes enfants. C'est vrai je crois pour toutes les générations. Cet effort pour la culture est essentiel puisqu'il participe notamment de l'attractivité de notre territoire. La Côte d'Azur sans la culture ne serait plus la Côte d'Azur. En témoigne le succès de l'exposition Hokusai au musée des Arts asiatiques qui est, parmi tous ceux de la Côte d'Azur, le musée qui a eu le plus d'affluence. C'est un point extrêmement positif. Je pense qu'aujourd'hui, la politique départementale, sur le plan de la culture, occupe une place majeure, forte et rayonnante. Nous avons rénové ce musée des Arts asiatiques. Il est désormais pleinement ouvert sur la Promenade des Anglais, avec plus de 45 000 visiteurs pour l'instant.

C'est un succès et un record. Merci à ceux qui, dans les services, ont porté cette politique. Nous la traduisons dans l'effort budgétaire de notre collectivité.

Vous avez aussi rappelé, M. le Président, les engagements extrêmement puissants pour la mission sociale de notre collectivité. Nous dépassons les 600 M€ de dépenses pour le champ social dans notre collectivité. Près de 602 M€, avec des augmentations très importantes notamment pour les personnes âgées, pour la protection de l'enfance et pour les personnes handicapées. S'il y a une diminution pour l'insertion, cela ne traduit pas notre volonté de moins soutenir l'expression de la solidarité mais cela traduit là-aussi le fait que nous soyons sans doute le Département de France qui gère le mieux la capacité d'insertion. Notre objectif, contrairement peut-être à ce que j'ai entendu tout à l'heure dans les propos exprimés par les représentants de la gauche, n'est pas de maintenir à vie des personnes dans la précarité. Nous voulons les en sortir, et nous considérons que ce n'est pas l'allocation qui sortira de la précarité mais bien l'emploi et le travail. Lorsque nous voyons diminuer, comme jamais cela n'a été mesuré, et de façon constante depuis des années, le nombre d'allocataires du RSA, c'est une victoire. Tout le monde devrait s'en réjouir. Oui, nous mettons des contrôles beaucoup plus exigeants. Oui, nous traquons fortement la fraude. Mais il y a aussi, et vous auriez dû le souligner, cet engagement extraordinairement fort pour le retour vers l'emploi. Ce sont ces deux leviers que nous mobilisons. Donc, globalement, plus de social mais, le social pour nous c'est l'emploi et le travail. Les 50 M€ environ de plus dans ce budget pour le social sont pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et la protection de l'enfance.

Je veux également souligner notre engagement pour la santé, comme vous l'avez dit, M. le Président. Quelle fierté d'avoir l'Institut Axel KHAN à Nice, place Mozart ! C'est le premier établissement de lutte contre le cancer qui associera un centre de lutte contre le cancer (CLCC), la Ligue contre le cancer, et une grande collectivité, pour plus de services aux patients, des soins plus nombreux et plus accessibles, un lien entre le moment médical et le traumatisme post-médical pour les personnes frappées par le cancer. Cet enjeu est majeur. Nous avons acquis la Clinique Mozart, nous l'inscrivons d'ailleurs dans ce budget, et nous allons cette année ouvrir l'Institut Axel KHAN. C'est un geste majeur. Nous avons toujours voulu ensemble, M. le Président, que nous soyons présents sur le champ de la santé, au travers notamment nos appels à projets santé.

Vous avez également parlé de l'environnement, je n'y reviendrai pas. Vous avez porté au sommet notre engagement avec par exemple les aides à la rénovation thermique. Nous avons aidé plusieurs milliers de logements à être rénovés, dans la résidence Comte de Falicon à Nice, etc. Nous sommes la seule collectivité, et peut-être je l'espère, cela va en appeler d'autres, à aider les mesures pour les collectivités, pour les copropriétés, qui sont aussi essentielles, pour les véhicules, etc. Ce sont des aides concrètes. Nous ne mettons pas des arbres dans des pots sur des dalles de béton. Nous aidons sur de vraies positions et nous ne bétonnons pas des terrains qui restent les derniers poumons verts du département. C'est ça la vraie responsabilité environnementale. Ce n'est pas du greenwashing ou de la communication, c'est de l'action et ça, c'est important.

Voilà ces politiques que vous avez rappelées, M. le Président. Elles sont inscrites dans ce budget de façon forte et dynamique, sans oublier notre responsabilité sur les routes, avec par exemple l'échangeur de la Paoute à Grasse qui est un chantier majeur. Nous avons aussi cette solidarité avec les collectivités, soit un engagement essentiel sur l'aménagement du territoire de 110 M€. Nous voterons tout à l'heure un rapport sur le règlement des aides aux communes qui va encore plus aider les collectivités, avec un nouveau système comprenant quatre zones et des taux qui n'incluront plus désormais la participation des autres collectivités qui venaient en déduction des dépenses subventionnables. Il y aura donc plus de subventions pour les communes. Nous avons dans ce budget 32 M€ pour les grandes collectivités : Cannes, Antibes, Nice. C'est un effort majeur pour des grands projets, ce qui exprime la solidarité départementale. Nous avons l'engagement pour nos petites communes qui se poursuit aussi, avec un effort de 47 M€. Nous avons pratiquement terminé la réparation des dégâts suite à la tempête Alex. Il reste à engager les grands travaux de résilience. Ce seront aussi les chantiers de l'année 2023.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais porter sur les grandes lignes de ce budget dont nous pouvons être fiers et dont les Azuréens peuvent être fiers. Nous sommes heureux de bien gérer leur argent puisque cet argent ne tombe pas du ciel. C'est celui du contribuable et il nous impose plus que jamais des devoirs. Ces devoirs, je crois que nous les assumons ici avec fierté et honneur.

M. le Président. - Je vous remercie M. le Président de la commission des Finances pour la présentation de ce budget primitif sur son budget principal.

Il n'y a pas de demande de parole.

J'apporte une précision, puisque l'administration vient de me communiquer sur l'insertion un chiffre particulièrement éloquent. Ce chiffre nous donne en moyenne 2 500 allocataires réinsérés par mois, ce qui est une performance qu'il faut pouvoir souligner.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport n°1.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Notre Département d'abord et du groupe Environnement et Solidarités).

2. BUDGET PRIMITIF 2023 - PRESENTATION DU "BUDGET VERT"

M. VIAUD. - M. le Président, mes chers collègues, quelques mots rapides pour la présentation de ce Budget Vert. C'est une présentation que vous avez souhaitée, M. le Président, et je rapporte ces éléments suite à la délégation que vous m'avez confiée sur le GREEN Deal et la croissance verte. C'est la deuxième année que nous présentons cette démarche de classification de notre budget du Département, avec une volonté qui va répondre à un certain nombre de questions qui ont été évoquées en ce début de séance sur la nécessaire transversalité de l'approche de la politique verte que nous menons dans le département des Alpes-Maritimes.

C'est la deuxième année et nous sommes déjà récompensés par le prix du développement durable aux Assises nationales du service public en 2022. Je veux dire combien les services ont travaillé de manière immense. Je veux saluer Diane GIRARD et M. le Directeur général des

services pour l'immense travail que cela représente de prendre 1,7 milliard d'euros et de ventiler toutes les actions pour voir quel est l'impact de l'action dans une norme nationale, en regardant à la fois un constat froid mais aussi les perspectives de progression dans nos politiques publiques secteur par secteur. Nul ne peut en effet ignorer les conséquences que nous subissons du fait du changement climatique. Toutes les organisations, publiques et privées, sont concernées, à chaque niveau. Bien avant les situations climatiques difficiles que nous traversons, vous avez souhaité, M. le Président, avoir cette vision avant-gardiste et placer cette question de l'environnement et du GREEN Deal au cœur de la politique départementale. Le budget a ainsi été utilisé comme un outil d'analyse d'impact qui illustre la conscience, par notre Département des Alpes-Maritimes, des enjeux environnementaux et de la place conduite par nos politiques publiques.

Ce rapport ne va pas faire l'objet d'un vote. Il s'inscrit dans le cadre de la politique GREEN Deal. Je ne vais pas le détailler dans chacun de ses points. Je reste bien-sûr à la disposition de tous si vous souhaitez avoir des explications sur l'incrémentation positive, neutre ou négative dans les politiques publiques et dans leur déclinaison, et je vous propose de prendre acte de ce rapport qui a fait l'objet de nombreux débats dans la commission des Finances le 19 janvier, qui a pris acte, et dans la commission GREEN Deal, pilotée de mémoire par Gérard LOMBARDO, le 17 janvier dernier. J'en ai terminé M. le Président, et je vous fais grâce des 70 pages du rapport. Je me tiens à disposition s'il y a des questions suite à cette présentation et cette prise d'acte qui n'appelle pas de vote.

M. le Président. - Je vous remercie M. VIAUD pour cet accompagnement sur le GREEN Deal et pour votre exemplarité sur le territoire de la CAPG qui donne là-aussi envie à tous nos collègues de faire ce que tu peux y mettre en œuvre.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce budget de 52 M€ ? C'est la deuxième fois que nous identifions ce volume et nous voyons combien notre collectivité est impliquée.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Je souhaite juste apporter une précision ou peut-être un compliment au Président et aux services. Beaucoup de collectivités ou d'EPCI évoquent un Budget Vert aujourd'hui, c'est assez tendance, mais nous sommes une des rares collectivités à avoir procédé à une évaluation environnementale de nos actions et programmes publics. C'est vraiment quelque chose qu'il faut noter. Cette évaluation environnementale va nous permettre d'avoir un tableau de bord de suivi de nos actions, ce qui est essentiel pour mettre des chiffres en face de la réalité d'un Budget Vert. Je voulais donc vraiment féliciter les services et rappeler que depuis 2001, une directive européenne impose une évaluation environnementale de certains programmes. La France est très en retard sur ce sujet et je suis très fière que, dans les Alpes-Maritimes, nous soyons acteurs sur ce sujet.

M. le Président. - Je vous remercie Mme SATTONNET.

Cela me permet de rebondir sur ce dernier aspect, c'est-à-dire sur la nécessité pour nous d'avoir un tableau de bord avec des critères qui nous permettent la mesure de l'évaluation des politiques

publiques que nous déployons, c'est-à-dire non seulement sur les actions que nous menons mais aussi sur les conséquences de ces actions. C'est ce que je demande à Christophe PICARD et il y travaille d'arrache-pied avec l'ensemble de ses directeurs généraux adjoints et directeurs.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Deux mots rapidement, déjà pour, comme l'a fait Mme SATTONNET, remercier et féliciter les services puisque ce Budget Vert demande un travail très conséquent. Il est très bien présenté et il faut en remercier les services. Comme l'an dernier, nous répétons que c'est une très bonne initiative. Néanmoins, nous regrettons que la méthodologie, qui est une méthodologie européenne, ne s'applique pas au champ de compétence de notre Département qui est essentiellement social. De ce fait, plus de 83 % de notre budget sont neutralisés et ne rentrent pas en compte dans ces évaluations. Cette remarque a d'ailleurs été faite en commission des Finances, par le Président Yannick BERNARD et non par M. LOMBARDO, M. VIAUD. Vous en avez conscience comme nous, il faut aller dans ce sens et espérons que cela pourra être amélioré au niveau local à l'avenir.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce soutien et cette volonté que nous exprimons.

Le Directeur général des services me dit que nous sommes pour l'instant le seul Département à nous battre pour faire évoluer la nomenclature européenne. J'espère que progressivement d'autres départements nous rejoindront.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la présentation du Budget Vert.

3. BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGETS ANNEXES

Me BECK. - Nous avons quatre budgets annexes.

Le premier est le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Il présente une section d'investissement d'un montant de 75 000 € avec en dépenses, l'acquisition de matériels spécialisés pour 65 000 € et l'acquisition de logiciels pour 10 000 €. En recettes, nous avons des inscriptions d'opérations d'ordre : 30 000 € d'amortissements d'immobilisation et 45 000 € de virement de la section d'exploitation. En fonctionnement, nous avons un montant de 1,8 M€ qui se décline comme suit : charges à caractère général : 607 350 € ; charges de personnel : 1,1 M€ ; autres charges de gestion courante : 12 110 € ; charges exceptionnelles : 1 600 € ; opérations d'ordre : 75 000 €.

Concernant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, il présente en dépenses d'investissement 1,57 M€. Ce sont des frais d'études, notamment pour la réhabilitation de ce qui est appelé improprement la Caserne Dubois ; avec également 110 000 € pour l'acquisition de matériel et d'outillage technique ; 40 000 € de constructions comprenant l'installation d'une centrale photovoltaïque et des travaux d'aménagement des locaux adjacents au jardin Baudoin ; 1,2 M€ d'installation de matériels et outillages techniques correspondant principalement aux travaux d'enrochement au port de la Darse. Pour les recettes d'investissement, elles représentent 1,57 M€ : un virement de la section d'exploitation d'un

montant de 1,27 M€ et un virement entre sections amortissements pour 300 000 €. Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3,3 M€. Elles sont constituées : de charges à caractère général pour 804 200 € ; de charges de personnel pour 894 000 € ; d'autres charges de gestion courante pour 10 €. Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de 3,3 M€ qui se répartissent de la manière suivante : 2,3 M€ de redevances ; 905 070 € de dotation globale de décentralisation ; 6 000 € d'autres produits de gestion courante.

Pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, la section d'investissement présente un montant global de 152 000 € en dépenses et en recettes. En dépenses, 52 000 € sont prévus pour des travaux de réhabilitation et 100 000 € pour l'achat d'appareils de projection. Les recettes sont constituées d'amortissements d'immobilisations pour 30 000 € et d'un virement de la section de fonctionnement pour 122 000 €. En fonctionnement, le budget représente en dépenses et en recettes 589 500 €. Les dépenses sont réparties comme suit : 109 300 € de charges à caractère général ; 208 190 € de charges de personnel ; 120 000 € de locations de films ; 10 € d'autres charges de gestion courante ; 30 000 € de dotations aux amortissements ; 122 000 € de virement à la section d'investissement. Les recettes sont composées en majorité des entrées de cinéma pour 350 000 € ; du reversement du Département, dans le cadre de la compensation des tarifs préférentiels pratiqués à hauteur de 235 390 € ; d'autres produits de la gestion courante pour 3 510 € ; et des atténuations de charges pour 600 €.

Concernant enfin le budget annexe du parking Silo, la section d'investissement s'élève à 60 000 €. En dépenses, 60 000 € sont prévus pour le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking Silo. Les recettes sont constituées du virement de la section de fonctionnement pour 49 850 € et d'une opération d'ordre de 10 150 €. La section de fonctionnement s'établit à 213 500 €, avec en dépenses les charges à caractère général pour 59 900 € ; les frais de personnel pour 93 590 € ; les autres charges de gestion courante pour 10 € ; le virement à la section d'investissement pour 49 850 € ; la dotation aux amortissements pour 10 150 €. Les recettes sont constituées de droits de stationnement versés par les usagers pour un montant de 213 500 €.

Une note au rapporteur concerne le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Il s'agit de maintenir en début d'année 2023, et dans l'attente des résultats du compte administratif 2022, le taux de déduction au prorata de la TVA de 45,75 %, ce taux étant destiné à évaluer le montant de la TVA à récupérer au bénéfice du budget annexe du service.

M. le Président. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre au vote ces budgets, budget par budget.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK. - Ce rapport comporte, comme son titre l'indique, différents sujets avec tout d'abord, le changement de dénomination des programmes budgétaires E12 « Patrimoine » et E13 « Subventions culturelles ». Cela n'a pas d'incidence sur le budget lui-même. C'est un changement de dénomination imposé par la réglementation.

Il s'agit ensuite de la modification des tarifs 2023 de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer qui fait suite aux décisions proposées et prises le 10 septembre 2021, avec la mise à jour du recueil des tarifs pour 2023 de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, dont le projet est joint, pour prendre en compte l'augmentation de 15 % des tarifs du port de la Santé.

Nous avons aussi l'habituelle disposition sur les créances éteintes qui s'élèvent à 13 416 €. Elle se compose de créances concernant des personnes en rétablissement personnel dont la situation financière très dégradée laisse peu de chance de pouvoir recouvrir les créances. M. le Payeur départemental nous suggère fortement de prendre cette délibération.

Vient ensuite une subvention d'équilibre à l'Association de prévoyance des conseillers généraux pour un montant de 304 000 €, avec un premier versement en début d'exercice de 274 000 €, ce qui pourra être complété en fonction des besoins pour arriver à la somme que j'ai indiquée précédemment.

Le rapport propose également la cession d'un terrain à Saint-Martin-Vésubie pour la construction d'une gendarmerie qui avait été en partie emportée par la tempête Alex. Cela représente l'acquisition et la remise en état d'un terrain d'une valeur de 250 000 €.

Nous avons ensuite la remise gracieuse des prêts étudiants, puis les actions en faveur du personnel. Le Département souhaite maintenir les avantages sociaux attribués aux agents départementaux et notamment l'octroi de subventions au titre de l'année 2023 aux associations du personnel : 2,3 M€ pour le Comité des œuvres sociales ; 140 000 € pour le Département Union Club ; 313 477 € pour le restaurant inter-administratif.

Enfin, nous avons la signature d'un protocole transactionnel avec le Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, sous le conseil de la DDFIP. Cela emporte la rectification des douze actes de vente et d'une cession du bail emphytéotique.

M. le Président. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix ce rapport en précisant que je ne prends pas part au vote, de même que M. ASSO.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. BP 2023 - POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA. - La politique de l'enfance mobilise un budget de 133 M€. Je ne vais pas passer en revue toute la délibération mais je voudrais préciser quelques chiffres.

Pour le Département, ce sont près de 1 600 enfants confiés, hors MNA, avec par ailleurs une hausse du nombre de MNA et une baisse du nombre d'assistants familiaux, comme cela a été souligné.

Face à cela, nous avons des projets, avec tout d'abord l'ouverture de trois MECS à visée thérapeutique pour favoriser l'orientation des mineurs à caractère spécifique. Nous avons constaté, dans le cadre de la commission Trajectoire, que nous avons des blocages pour orienter les mineurs qui présentaient des difficultés, et ces MECS devraient permettre de les orienter de façon efficace.

Nous avons eu l'ouverture hier, comme vous l'avez souligné et comme la presse s'en fait l'écho, d'une première Maison des 1000 premiers jours. Une nouvelle Maison devrait avoir lieu en cours d'année à Grasse, tout cela en collaboration avec les services de l'Etat.

Nous avons aussi 100 mesures nouvelles de placement à domicile, une extension des logements diffus et une augmentation du nombre de places pour les MNA. En 2021, nous avons eu 4 000 arrivées de MNA dans l'année. Nous en avons eu 4 900 en 2022, soit une augmentation assez forte de 25 %.

Toujours parmi les nouveautés, nous renforçons l'accompagnement des victimes mineures et de leurs familles en réponse à des appels à projets. D'une façon générale, le Département a répondu avec succès à de nombreux appels à projets. Vous les trouvez détaillés au chapitre 1, paragraphe 1.2.4.

Toujours suite à un appel à projets, nous avons un renforcement de la lutte contre la prostitution des mineurs avec le Carrefour Santé Jeunes et une formation renforcée de nos services face à un problème de plus en plus grave, notamment avec l'arrivée de personnes qui sont malheureusement obligées parfois de recourir à ces moyens.

Sur la politique du placement, nous avons le schéma habituel avec 82 M€. Tout est détaillé au chapitre 2 et réparti entre les MECS, le Foyer de l'enfance, les MNA et les établissements familles-enfants. Le rapport propose ensuite l'augmentation de la prise en charge des MNA. Je n'aime pas le mot mais c'est celui qui est employé : nous avons 455 MNA en « stock », je n'aime pas ce mot, contre 326 l'année dernière à la même époque. Cela nous amènera à ouvrir une nouvelle structure pour accueillir ces MNA dans la légalité et, M. PANCIATICI, dans l'humanité.

Enfin, le Département compte 302 assistants familiaux. Nous en avons perdu 32 et il faut trouver environ 50 places disponibles.

Voilà ce que je voulais présenter sur la politique globale de l'enfance. Je remercie nos services, puisque c'est une délégation difficile car imprévisible. La crise Covid a notamment révélé de

nombreux comportements de plus en plus difficiles. Nous en parlions hier à la Maison des 1000 premiers jours, et M. CYRULNIK a relevé les méfaits a posteriori de la crise Covid sur le comportement des enfants. C'est une compétence essentielle du Département, nous en voyons les conséquences et nous essayons de répondre au mieux à tous ces problèmes.

M. le Président. - Merci Auguste VEROLA pour le portage de ces dossiers.

Je passe la parole à Vanessa LELLOUCHE.

Mme LELLOUCHE. - Merci M. le Président. Je souhaite apporter une précision concernant cette commission Enfance et la présidence du Foyer de l'enfance. Je voudrais en effet appuyer le fait que le Conseil départemental va investir plus de 43 M€ pour créer les MECS à visée thérapeutique. C'est un complément et une chaîne essentielle pour que le Foyer de l'enfance fonctionne au mieux. M. PANCIATICI, vous avez soulevé le fait que la réorientation du Foyer de l'enfance allait s'axer sur une réduction des places vers un chiffre qui n'est pas encore déterminé mais qui sera certainement aux alentours des 100 places. Ce n'est pas pour faire une réduction de l'accueil mais c'est pour faire une réorientation, un recentrage des missions du Foyer de l'enfance sur la mission d'urgence uniquement. Nous accueillons, lorsque nous sommes sollicités par l'ARS et par les services, des MNA, des enfants qui ont des situations atypiques ou des problématiques de santé, d'où l'intérêt d'être un lieu sur des prises en charge multiples. Cette orientation permettra évidemment, et c'est le but, d'accueillir les enfants avec une amélioration de la qualité, dans la bienveillance et dans le soutien de leur orientation pour leur futur. Nous essaierons de les aider au mieux possible, pour moins de souffrance et plus d'accueil, avec des adultes référents sécurisés.

M. le Président. - Merci Mme LELLOUCHE, Présidente du Foyer de l'enfance, pour le travail que vous faites aux côtés de M. VEROLA. Avec la naissance de ces MECS et l'investissement du Conseil départemental, il y a quelque chose de fort, vous l'avez souligné l'un et l'autre. Si le mot n'est pas beau par rapport au « stock » que nous avons, la réalité malheureusement est là. 450 enfants sont aujourd'hui parmi ceux que nous avons dans nos maisons. Je veux remercier là-aussi le maire de Carros, Yannick BERNARD et le maire de Sainte-Agnès, qui nous apportent leur contribution avec ces deux centres sur leur territoire. J'ai pu écrire récemment à M. le préfet des Alpes-Maritimes pour lui dire toute notre préoccupation face à la montée actuelle du nombre de MNA sur notre territoire dont la caractéristique essentielle est d'être de moins en moins contestables sur le plan de leur âge. Ils arrivent ainsi de plus en plus jeunes. Au-delà des fugues que nous ne maîtrisons pas et que nous n'espérons bien évidemment pas, il y a la permanence de ces enfants qui, arrivant à 15 ou 16 ans, vont rester 2, 3 ou 4 ans chez nous avant d'atteindre la majorité. C'est une problématique qui monte en puissance et qui ne manque pas de nous alerter. Merci à tous les deux de cette compétence que vous portez haut et fort.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président. Comme je l'ai indiqué dans mon discours préliminaire, je souhaite revenir sur ce sujet. Nous avons un certain nombre d'inquiétudes sur

le budget et sur les orientations spécifiques à cette politique famille et enfance. Pour mieux comprendre nos inquiétudes, et pour mieux comprendre les orientations que nous aimerions donner à cette politique, nous voudrions appuyer notre propos sur une comparaison avec un Département de la même strate que le nôtre, celui de l'Ille-et-Vilaine, qui a globalement la même population que nous et qui a exactement le même budget que le nôtre.

Concernant le Foyer de l'enfance, Mme LELLOUCHE, nous souhaitons surtout nous faire l'écho ici d'un personnel qui est en souffrance aujourd'hui face à une direction qui semble ne plus être du tout à l'écoute et qui refuse semble-t-il tout dialogue d'après les syndicats. D'ailleurs, le nombre important d'éducateurs spécialisés et de veilleurs de nuit qui se retrouvent en arrêt maladie, et qui pèsent aussi sur le budget du Foyer de l'enfance, est un chiffre qui doit nous alerter sur les conditions de travail dans ce Foyer de l'enfance. Ces personnels ont une responsabilité très importante dans l'avenir de nos enfants. Notre collectivité et le Foyer de l'enfance doivent pouvoir les soutenir davantage.

En 2022, nous constatons d'ailleurs une augmentation, non pas seulement du nombre d'arrivées de MNA, mais de 17 % pour les enfants accueillis dans les structures départementales. Et pourtant, on baisse le nombre de places de 115 aujourd'hui à 90 dans le futur, d'après le chiffre que nous avons entendu mercredi. Le Département de l'Ille-et-Vilaine a quant à lui doté son Foyer de l'enfance de 200 places pour le même budget que nous lui allouons, soit 14 M€. C'est le double de ce que nous comptons faire. Nous avons donc les moyens de doter notre Foyer de l'enfance pour qu'il soit un outil efficace et à la hauteur de sa tâche.

Parallèlement, et toujours dans l'accueil des enfants en danger, nous sommes gravement défavorables à la politique, proposée par le Département et autorisée par l'Etat, de placement à domicile. Au regard de ce que vous exprimez dans vos rapports et de l'état de l'Aide sociale à l'enfance, état que nous connaissons et qui pourrait être mieux que ce qu'il est aujourd'hui, nous ne pensons pas que l'Aide sociale à l'enfance dispose des ressources humaines nécessaires pour pouvoir veiller sur ces enfants. Le placement à domicile, c'est placer les enfants en danger dans leur famille, dans leur même famille, c'est-à-dire que la famille qui les met en danger les accueille avec des visites occasionnelles d'agents de l'Aide sociale à l'enfance. Avons-nous les moyens humains de ce dispositif ? Le placement en famille d'accueil avec les assistants familiaux est une politique, comme vous le dites dans les rapports, à revaloriser complètement, et pas seulement via l'allocation de rentrée scolaire, comme vous le dites. L'Ille-et-Vilaine compte 850 assistants familiaux quand nous en comptons 302. C'est encore une fois plus du double par rapport à nous. Ne serait-il donc pas envisageable dans nos budgets d'augmenter l'attractivité de ce métier, non pas en revalorisant une prime mais en revalorisant les rémunérations pour chaque enfant accueilli ? Il y a un minimum mais il n'y a pas de maximum, et peut-être pouvons-nous faire mieux.

Enfin, M. VEROLA, vous avez trouvé le mot qui m'a fait parler d'humanisme dans mon discours préliminaire. Ce mot de « stockage » m'a, je ne vais pas dire choqué, mais fortement interpellé. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Peut-être faudrait-il faire attention aux mots. Et nous continuons évidemment de nous inquiéter de la faible place accordée selon nous aux MNA dans cette politique de l'enfance. L'Ille-et-Vilaine prend en charge 800 MNA quand

nous en prenons en charge 490, pour un prix de journée d'environ 200 € par mineur, au sein de leur Foyer de l'enfance et non pas dans des maisons séparées. Vous appliquez une politique de placement très différente. Nous comprenons évidemment la nécessité pour notre département frontalier d'une mise à l'abri urgente, difficile face à un nombre exponentiel de MNA, toujours plus jeunes comme vous le disiez M. le Président. Mais nous vous parlons ici de prise en charge, de placement, d'accompagnement dans l'insertion de mineurs isolés étrangers, et ce que vous faites n'est pas à notre goût politiquement.

Nous sommes évidemment ouverts au débat mais l'ensemble des raisons que j'ai évoquées nous amènent à voter contre ce budget prévisionnel enfance.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci pour ces éléments qui m'amènent à vous dire, même si la formule est facile, que comparaison n'est pas raison. Nous n'avons pas les chiffres de l'Ille-et-Vilaine et nous allons nous rapprocher de ce qui s'y fait. Sur le Foyer de l'enfance, je précise que cela représente à peine 7 % de l'action et de ce que le Département peut faire par ailleurs avec les MECS et avec l'ASFAM. Nous sommes sur quelque chose qui n'est pas la partie la plus importante de l'action que nous portons. Néanmoins, il faut toujours ouvrir les yeux. Aujourd'hui, vous attirez notre attention sur cet aspect. Nous allons l'étudier et vous donner une réponse car le budget que nous investissons pour l'enfance est quand même très important. Je l'ai rappelé hier lors de l'ouverture de la Maison des 1000 premiers jours. Ce sont 160 M€ que nous apportons à l'enfance. C'est un volume très important par rapport à notre budget.

Quant à la politique qui est menée, vous allez à l'inverse des recommandations et des préconisations que nous font les autorités gouvernementales. Il y a aujourd'hui un secrétaire d'Etat qui donne des orientations, et les services de l'Etat nous demandent d'aller dans cette responsabilité et dans ce sens. Nous ne portons pas la totalité de la décision. Vous n'étiez pas je crois au dernier Conseil d'administration du Foyer de l'enfance. Rapprochez-vous de Vanessa LELLOUCHE pour voir quels étaient exactement les propos ainsi que les tenants et les aboutissants.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

Des désignations sont à effectuer. Je vous propose de mettre aux voix les désignations de deux conseillers départementaux en qualité de suppléants au sein du Conseil de la famille des pupilles de l'Etat. Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret mais de le faire à main levée.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous pouvons donc procéder à ces désignations à main levée. Je vous propose de désigner pour siéger au sein dudit conseil : M. LAFITTE en qualité de suppléant et Mme SERGI en qualité de suppléante.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose à présent de voter le rapport.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté (vote contre du groupe Environnement et Solidarités).

6. BP 2023 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

M. GENTE. - Ce rapport présente les principales orientations pour l'année 2023 de la politique Aide aux personnes âgées. Les crédits proposés pour sa mise en œuvre s'élèvent à 170 M€ pour les dépenses de fonctionnement ; 3,15 M€ de crédits de paiement d'investissement et 83 M€ en recettes.

Le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, adopté par délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale, fixe les orientations prioritaires des politiques publiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Une des actions phare du schéma est la création de la Maison départementale de l'autonomie (MDA). Comme vous l'avez précisé précédemment, M. le Président, au total, les Alpes-Maritimes compteront un accueil central MDA et treize antennes MDA qui seront progressivement déployées tout au long de l'année 2023. L'année 2023 sera également marquée par la volonté politique de soutenir les résidents en EHPAD publics et associatifs et leur famille.

A ce titre, il vous est proposé, concernant le programme « Aide à l'hébergement » de fixer, conformément au code de l'action sociale et des familles, un objectif annuel d'évolution des dépenses pour les tarifs hébergement et les budgets dépendance, opposables aux établissements.

Au titre de l'hébergement, il est proposé : de geler l'évolution du prix de journée pour les EHPAD et les Unités de soins longue durée (USLD) de statut public et associatif, totalement habilités à l'aide sociale ; de moduler ce gel de l'évolution du prix pour les EHPAD habilités à l'aide sociale qui auront à intégrer des surcoûts liés à des travaux importants et validés ; d'approuver la poursuite du nouveau dispositif d'habilitation à l'aide sociale permettant plus de souplesse aux structures publiques et associatives totalement habilitées à l'aide sociale ; d'approuver l'application du taux d'évolution de 2 % aux tarifs d'aide sociale pour les établissements privés à but lucratif n'ayant pas bénéficié du dispositif exceptionnel pour l'inflation, et ainsi de fixer les tarifs applicables de l'aide sociale pour 2023 à hauteur de 62,06 € par jour pour les EHPAD historiquement totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale et recevant pour plus de 50 % de leur capacité autorisée, des bénéficiaires de l'aide sociale, et à 57,66 € par jour pour les EHPAD privés partiellement habilités ou bénéficiant de dérogations nominatives à l'aide sociale ; d'approuver l'application du taux d'évolution de 2 % au tarif d'aide sociale applicable aux résidences autonomie totalement ou partiellement habilités à l'aide sociale n'ayant pas bénéficié du dispositif exceptionnel pour l'inflation, le portant ainsi à 26,42 € par jour.

Au titre de la dépendance, il est proposé : d'approuver la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD sur la base de la valeur départementale du point GIR qui

sera fixée à 6,90 €, dans le cadre règlementaire de la convergence tarifaire et la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ; de prendre acte qu'une attention particulière sera apportée aux EHPAD présentant des problèmes structurels ; d'approuver pour les USLD un financement en 2023 à hauteur d'une valeur de point unique de 7,41 € tenant compte de la grande dépendance des résidents qu'elles prennent en charge.

Au titre du développement et de la diversification de l'offre pour répondre aux besoins, il est proposé : de favoriser une démarche de modernisation de l'offre en EHPAD, en procédant à un bilan précis des solutions ayant émergé, dans le cadre de l'appel à projets SMART Deal innovation dans les EHPAD ; en prenant acte que, suite à la mission de réflexion sur l'EHPAD 4.0, des propositions de plan d'action seront établies en 2023, dans le cadre des projets du plan pluriannuel d'investissement des EHPAD 2022-2028.

Au titre de l'habitat inclusif, il est proposé d'approuver le principe d'une aide financière, dans le cadre des projets d'habitat inclusif pour des dépenses d'investissement concernant la domotique ; donner délégation à la commission permanente pour décider des aides à allouer dans ce cadre.

Au titre de la prime départementale exceptionnelle et forfaitaire d'installation, il est proposé d'approuver la reconduction en 2023 du dispositif qui consiste à verser une prime de 5 000 € pour le recrutement de nouveaux professionnels diplômés (médecins, infirmiers et aides-soignants) par des établissements médicosociaux publics et associatifs installés dans une commune de la zone montagne, avec un montant maximum alloué de 200 000 € ; d'approuver l'élargissement du périmètre des professionnels bénéficiaires de cette prime exceptionnelle et forfaitaire d'installation aux aides médicospsychologiques et aux accompagnants éducatifs et sociaux.

Au titre de la commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux, il est proposé de désigner, pour siéger au sein de ladite commission, un conseiller départemental en qualité de titulaire et un conseiller départemental en qualité de suppléant.

Concernant le programme « Maintien à domicile », à travers l'élaboration du nouveau schéma de l'autonomie, du plan Seniors 06 et du plan départemental d'aide aux aidants et en tenant compte des dispositions prévues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il est proposé : d'approuver la poursuite des actions de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de donner délégation à la commission permanente pour statuer sur les conventions afférentes ; d'approuver la poursuite des actions de développement de l'offre à domicile pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en tenant compte des dispositions contenues dans le plan de financement de la Sécurité sociale qui comprend notamment un tarif socle minimum pour l'APA et la Prestation de compensation du handicap (PCH) et qui sera fixé par arrêté pour un montant estimé à 23 €.

Au titre de la prise en charge à domicile par des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en 2023, il est proposé d'appliquer à tous les SAAD le nouveau tarif socle

minimum qui sera déterminé par arrêté ministériel ; d'approuver la poursuite de la démarche qualité initiée par la contractualisation et la mise en place, pour les SAAD signataires, d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2021, une dotation de 1 € de l'heure calculée sur la base des heures APA, PCH et aide-ménagère de 2022 ; d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants à ces CPOM ; de prendre acte de la signature de nouveaux CPOM en 2023, concernant la mise en œuvre de la dotation qualité.

Au titre du déploiement des dispositifs en faveur du bien vieillir à domicile, il s'agit d'approuver la poursuite de l'action en faveur de l'adaptation de l'habitat favorisant le maintien à domicile et prévenant la dépendance, à travers une nouvelle aide à l'adaptation du logement de 4 000 € en faveur des bénéficiaires de l'APA et des seniors de plus de 75 ans non bénéficiaires de l'APA, avec application du ticket modérateur.

Au titre de l'accompagnement des aidants, il est proposé de prendre acte, dans le cadre du plan départemental d'aide aux aidants, du renforcement de la visibilité des actions envisagées et de l'élargissement du dispositif au champ du handicap, dans la logique de déploiement prévue dans le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026.

Au titre du Centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA), il est proposé d'approuver le prolongement en 2023 de la plateforme digitale de ressources humaines, « SolidaireJob06 » dont le coût est estimé à 100 000 € ; d'approuver le prolongement du réseau d'ambassadeurs des métiers de l'autonomie pour un financement de 30 000 € sur l'année 2023.

Au titre du plan « Seniors en action » et concernant le programme « Frais généraux de fonctionnement », il est proposé d'approuver la poursuite des actions engagées dans le cadre du programme « Seniors en action ».

Concernant le soutien aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, il est proposé d'approuver la poursuite du soutien des haltes-répits, structures innovantes adaptées pour ces publics, et de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Je terminerai en remerciant Mme TEIXEIRA et M. MARTIN, sous l'autorité de M. PICARD, pour la qualité de la mise en œuvre de cette politique en faveur des personnes âgées. Je précise enfin que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission autonomie.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette présentation complète d'un rapport en faveur de la politique des personnes âgées.

Comme je l'ai déjà dit, il y a la partie intervention pour les personnes âgées à proprement parler, mais nous intégrons aussi quelque chose qui n'existe pas dans les autres départements, c'est-à-dire la politique Seniors en prévention. C'est aussi un élément important : plus on rentre tard dans ces problématiques de dépendance et de difficulté, au mieux on se porte. Au plus on est mis dans l'animation des seniors, au mieux les choses se passent.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - C'est une intervention rapide et nous voterons pour ce rapport. L'aide aux personnes âgées s'élevait en 2009 à 173,7 M€. Elle s'élève aujourd'hui à 173,2 M€, soit une baisse de 0,3 %, alors que l'ensemble de l'action sociale sur la même période a augmenté de 28 %. Nous nous étonnons donc de ce chiffre puisque nous savons que le nombre de personnes âgées augmente dans notre département et que le placement est de plus en plus difficile en EHPAD. Je ne reviendrai pas sur les taux d'encadrement dont nous avons déjà parlé. Je rappelle ma question de savoir si les 150 aides-soignants que nous pouvons engager en plus seront suffisants. Nous ne le savons pas, mais nous voterons quand même pour ce rapport malgré cet étonnement budgétaire.

M. le Président. - Merci de votre intervention et pour le fait que vous votiez pour ce rapport.

Je vous invite à ne pas venir sur 2009 puisque nous avons pris une délibération avec l'instauration d'un ticket modérateur de l'APA, ce qui a fait que les choses ont considérablement changé. Si vous voulez prendre des comparatifs de chiffres à chiffres, commencez par l'année 2010. Vous verrez alors que nous sommes plus tranquilles par rapport aux chiffres de 2009 où il y avait la participation des familles.

M. PANCIATICI. - C'est tout le sens de mon discours. J'ai les chiffres de 2009 à 2023 sous les yeux. En 2010, le chiffre était de 168,7 M€. En 2009, il était 173,7 M€. Comme je l'ai dit dans mon intervention, nous reprenons les chiffres de 2009 mais en 2009, le budget était de 1,4 milliard d'euros, soit 300 M€ de plus. Il n'y a donc pas d'augmentation proportionnelle du chiffre de la politique dédiée aux personnes âgées, alors qu'il y a augmentation proportionnelle entre 2009 et 2023 de toutes les autres politiques sociales.

M. le Président. - Nous sommes là sur un débat technique. Notre administration est en total désaccord avec votre interprétation des chiffres. Nous allons regarder cela de près et nous vous ferons une réponse à votre intervention. Ce sera aussi le bon moyen pour nous de vérifier la cohérence de ce que vous nous dites.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de procéder dans un premier temps à la désignation de deux conseillers départementaux au sein de la commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux. Je vous propose de procéder à cette désignation à main levée.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose de désigner pour siéger au sein de ladite commission : M. LAFITTE en qualité de titulaire, en remplacement de Mme LELLOUCHE ; Mme FRISON-ROCHE en qualité de suppléante, en remplacement de Mme DUQUESNE.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de voter l'ensemble du rapport.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe Notre département d'abord).

7. BP 2023 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme SERGI. - Ce rapport présente les principales orientations de la politique Aide aux personnes en situation de handicap, déclinées en quatre programmes. Les crédits proposés pour leur mise en œuvre en 2023 s'élèvent à 142,7 M€ en dépenses de fonctionnement ; 1,07 M€ en crédits de paiement d'investissement ; et 19,8 M€ en recettes.

Le premier programme est le programme « Aide à l'hébergement » : améliorer la qualité de la contractualisation et de l'adaptation de l'offre d'hébergement avec les établissements sociaux et médico-sociaux ; soutenir le développement du nouveau dispositif de l'habitat inclusif par le suivi des conventions avec les porteurs des 35 projets, avec le soutien en investissement des projets d'habitat inclusif, ainsi que dans les perspectives à venir, la programmation complémentaire pour de nouveaux projets.

Le deuxième programme est le « Maintien à domicile » : favoriser un accompagnement à domicile de qualité ; poursuivre les actions de formation pour les intervenants à domicile dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de prise en charge.

Le troisième programme est « l'Accompagnement social ».

Le quatrième programme porte sur le « Fonctionnement de la MDPH ». La MDPH a été constituée en Groupement d'intérêt public (GIP) associant l'État, l'Éducation nationale, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Département, le 30 septembre 2005 et rattachée depuis le 1^{er} novembre 2021 à la direction de l'Autonomie.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. BP 2023 - POLITIQUES RSA ET FSL

M. CHAIX. - Ce rapport présente les principales orientations 2023 concernant la politique dispositif RSA, dotée de 154,1 M€ en dépenses et 99,8 M€ en recettes, issues notamment du Fonds social européen (FSE) avec la poursuite du plan emploi-insertion 06 pour la période 2022-2027 et la signature des conventions et avenants afférents pour 2023. Des crédits du FSE pourront être attribués à certaines de ces actions, au titre du complément de programmation 2014-2020 ou de la programmation 2021-2027. La convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État pour la mise en œuvre des contrats à durée déterminée d'insertion et des contrats uniques d'insertion pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA pour l'année 2023, ainsi que la convention de gestion et de prestations de services du RSA avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

Enfin, nous avons la politique FSL, dotée de 1,2 M€ en dépenses, avec la convention de gestion et de prestations de services du FSL avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes et les conventions et avenants pour l'année 2023, au titre de l'accompagnement social lié au logement et des autres actions collectives.

Je souligne que nous travaillons avec les services avec beaucoup de bienveillance pour ce public fragile. Nous sommes fortement mobilisés pour le retour à l'emploi, comme vous l'avez précisé précédemment, M. le Président.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Concernant le RSA, deuxième poste de dépenses sociales de notre Département, je reprends encore 2009. Sur cet exercice 2009, nous avons 109 M€ inscrits qui représentaient 23 % des dépenses totales de l'action sociale. Nous sommes arrivés aujourd'hui à 154 M€ au budget primitif 2023, soit 44 M€ de plus qu'en 2009, avec 25 % des dépenses totales. Entre ces deux dates, nous avons donc une progression de 43 %, ce qui est considérable face à la politique sociale dans son ensemble qui n'a progressé que de 28 %.

Certes, l'allocation RSA a été revalorisée et, en 2011, est intervenue la mission de lutte contre la fraude que vous avez établie et dont vous louez les performances régulièrement. S'il y a des fraudeurs, la radiation s'impose, ce n'est pas un problème. Mais à chaque session, y compris celle-ci, il est dit que le nombre de bénéficiaires du RSA baisse, hormis durant la période exceptionnelle du Covid, mais les tendances budgétaires vont dans l'autre sens puisqu'elles augmentent. Nous avons donc du mal à comprendre ces deux relations et cela nous paraît étrange.

Je souhaite aussi rappeler que, dans l'insertion, l'Etat joue un grand rôle et que vous n'êtes pas seuls, notamment avec le FSE. Nous nous étonnons toujours du nombre de recours en annulation concernant les décisions d'attribution du RSA : 105 en 2022 contre 40 en 2021. Nous nous demandons à quoi cela est dû.

Sur cette politique RSA, en raison du flou qui selon nous apparaît dans ces rapports et que nous avons du mal à comprendre, nous voterons contre ce budget.

M. CHAIX. - Je n'ai pas tout à fait compris votre explication de texte mais il s'agit tout simplement d'un retour à l'emploi beaucoup plus rapide. On ne peut que s'en féliciter.

M. le Président. - Il y a deux sujets dans ce qui vient d'être dit. Vous parlez de 43 % d'augmentation et c'est un volume considérable. Mais il y a des augmentations successives, c'est une longue période, et l'évolution a été progressive en même temps que rapide puisque les augmentations ont été fréquentes. En même temps, notre collectivité a fait un effort particulier pour la réinsertion. Si notre politique de réinsertion aboutit en moyenne en 2022 à avoir 2 500 personnes réinsérées par mois, c'est aussi parce que nous avons un fort budget investi dans la réinsertion. Ce sont des moyens colossaux. Mais là-aussi, je vous invite à poser

ces questions plutôt en commission afin que nous puissions vous apporter des justifications précises. Nous prenons donc acte de votre demande. Globalement, la réponse que je viens de vous faire est convenable mais, pour vous expliquer plus en détail, nous vous ferons parvenir les éléments.

M. PANCIATICI. - Juste une petite précision sur ce dernier point. Comme vous le constatez je suis seul aujourd'hui et j'étais également seul pour les commissions. Je n'ai pas encore le pouvoir d'ubiquité et je n'ai pas pu assister à la commission RSA. D'où cette intervention ici et maintenant. Nous maintenons donc notre vote contre puisque nous ne comprenons toujours pas ces deux courbes, à la fois sur l'augmentation des budgets et sur la baisse du nombre d'allocataires, qui devraient être similaires.

M. le Président. - Nous vous donnerons les réponses. Même en commission, lorsque vous remontez à une période comme 2009, nous n'avons pas forcément les chiffres. Vous-même, pour préparer votre question, vous avez dû travailler. Pour la fluidité des réponses et de la compréhension de tous, je vous invite à nous passer les éléments de questionnement avant la commission afin que vous ayez une parfaite réponse lors de celle-ci.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de passer au vote du rapport.

Je précise que Mme PAPY ne prend pas part au vote en raison de sa participation à la Caisse d'allocations familiales.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. BP 2023 - POLITIQUE SANTE

M. GENTE. - Ce rapport présente les orientations de la politique ambitieuse et novatrice du Département en faveur de la santé pour l'année 2023. Elle est structurée autour de six programmes : « Missions déléguées santé » ; « Appel à projets santé » ; « Centre de santé » ; « Autres actions de lutte contre la désertification médicale » ; « Frais généraux de fonctionnement » ; « Institut Axel KAHN ». Chaque programme est détaillé dans la présente délibération, je n'y reviendrai donc pas. Les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour conduire la politique Santé se répartissent de la manière suivante : 4,4 M€ en dépenses d'investissement ; 2,1 M€ en dépenses de fonctionnement.

Je m'attarderai simplement sur le programme n°6, qui est celui de « l'Institut Axel KHAN ». C'est un projet majeur, destiné aux patients, à leurs proches, aux aidants et au grand public. Chacun pourra y trouver l'information, l'orientation et le conseil sur la prévention, le dépistage et le parcours de soins en cancérologie, des soins de support, avant, pendant et après la maladie. Avant l'ouverture, prévue courant 2023, et afin de faire connaître le concept à la population, aux partenaires et aux professionnels de santé, il est prévu de délocaliser les actions au profit de l'ensemble du territoire. Je précise qu'il nous est demandé de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique sont inscrits au budget départemental 2023.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce dossier.

Concernant l'Institut Axel KHAN, c'est une véritable nouveauté que nous montons avec la Ligue pour la lutte contre le cancer et le centre Antoine LACASSAGNE, pour l'accompagnement des familles. Nous constatons souvent, lorsque des citoyens sont touchés par la maladie, des situations de suraccidents, avec le conjoint qui tombe malade en même temps ou après, et tout cela doit trouver une réponse et un accompagnement. Nous posons aussi un accompagnement sur le diagnostic fait par les médecins. Les médecins apportent une bonne réponse médicale sur la prise en compte psychologique des patients et des malades mais, parfois, il y a des difficultés et des erreurs qui se produisent. Ces erreurs seront rattrapées dans ce contexte de l'Institut Axel KHAN, avec une volonté réelle d'encadrement. Il y a beaucoup à inventer aussi sur ce sujet, c'est quelque chose de très novateur que nous lançons.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. PLAN DEPARTEMENTAL "SANTE DANS TOUTES LES POLITIQUES 2023-2028"

M. GENTE. - Le présent rapport propose d'approuver un plan départemental de santé 2023-2028 dit « Santé dans toutes les politiques », visant le développement de projets transversaux favorables à la santé et au bien-être.

Le Département porte une ambition nouvelle avec l'adoption d'une stratégie d'actions départementales nommée « Santé dans toutes les politiques ». S'inscrivant pleinement dans les stratégies SMART Deal et GREEN Deal, ce plan novateur et transversal a pour objectifs de promouvoir une culture de la santé au travers de nouveaux projets innovants, proposés et portés par les différentes directions du Département ; de déployer une dynamique coordonnée des politiques publiques du Département autour d'un objectif général de santé en mobilisant toutes les expertises métier ; et d'évaluer les impacts en santé des actions menées.

Fort de 40 projets à ce stade, le plan « Santé dans toutes les politiques 2023-2028 », qui vous est détaillé en annexe, est structuré autour des quatre axes suivants : faciliter l'accès aux informations de santé pour tous (14 projets) ; le sport, vecteur de santé et de prévention (4 projets) ; contribuer à bâtir la santé de demain (9 projets) ; renforcer et diversifier l'accès aux soins (13 projets).

Il vous est également demandé de prendre acte que ce plan départemental donnera lieu à un rapport d'activité annuel qui sera présenté en assemblée départementale ; de donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre opérationnelle dudit plan ; et de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan sont inscrits au budget départemental.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. BP 2023 – MISSION RECONSTRUCTION DES VALLEES

M. OLHARAN. - Depuis le 3 octobre 2020, notre collectivité engage toutes ses forces et mobilise ses ressources humaines et financières pour reconstruire nos vallées sinistrées. Nous pouvons dire aujourd'hui que, pour ce qui relève de la compétence du Département, près de

80 % des travaux de reconstruction ont été réalisés. Nous pouvons même dire que, d'ici à la fin de l'année 2023, nous en aurons quasiment terminé avec cette reconstruction consécutive à la tempête Alex. Qui aurait cru, en voyant les dégâts au lendemain de cette catastrophe, dégâts considérés par l'Etat comme les plus importants en France métropolitaine depuis la Seconde Guerre mondiale, qu'en un peu moins de quatre années nous serions arrivés au bout ? Or c'est le cas.

Ces résultats, nous les devons à votre volonté, M. le Président, à celle du président de la commission des Finances et de l'ensemble des élus départementaux, que je remercie, mais aussi au professionnalisme de tous nos services départementaux qui ont joué un rôle essentiel, que ce soit dans la gestion de crise ou dans la reconstruction, très souvent dans les deux. Je leur exprime également ma reconnaissance.

Pour cette année 2023, ce seront 47,9 M€ qui seront consacrés à la mission Reconstruction des vallées. Le volet le plus important concerne les travaux d'infrastructures notamment routières, pour 32,2 M€. Cela va nous permettre de terminer les travaux dans les vallées du Var et de l'Estéron mais aussi de reconstruire les ponts du Bourg Neuf et des 14 Arches dans la commune de Tende, de contribuer aux chantiers essentiels de reconstruction et de doublement et de modernisation du tunnel de Tende. Pour tous les autres ouvrages, il s'agira essentiellement en 2023 de travaux de finition, le principal ayant déjà été réalisé.

Le deuxième volet portera sur les aménagements divers et la protection contre les inondations. 8,5 M€ permettront de poursuivre la remise en état de tous nos sentiers de randonnée, de terminer tous les travaux portés par Force 06 notamment pour la remise en état des pistes forestières et de soutenir financièrement les travaux portés par le SMIAGE, avec un engagement très important sur le bassin versant du Var.

Le troisième volet concerne la solidarité territoriale. Nous prévoyons, en 2023, 6,4 M€ pour poursuivre les aides aux communes et aux EPCI, pour poursuivre nos aides aux entreprises sinistrées et pour poursuivre notre soutien au syndicat mixte Vesubie-Valdeblore, avec de grands investissements, tant pour le Parc Alpha que pour le bassin de baignade écologique de Roquebillière ou pour le domaine skiable de la Colmiane.

Le dernier volet de ce budget concerne le soutien au relogement des sinistrés, qui sont dans des situations plus complexes et pour lesquels le relogement est toujours pris en charge. Un budget de 300 000 € est prévu pour cette année.

Pour finir, un mot du soutien financier que le Département reçoit pour faire face à ces dépenses. Nous avons 33,9 M€ au titre de la dotation de solidarité de l'Etat ; 17,5 M€ au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne ; 20 M€ du Conseil régional et une dotation complémentaire de l'Etat pour les aménagements résilients et durables de 44,7 M€. Au total, nous avons donc 116 M€ de subventions, sur un budget global reconstruction qui dépasse les 250 M€, soit environ 45 %. Cela signifie que plus de la moitié de la charge financière que représente la mission Reconstruction des vallées est prise sur les fonds propres du Département des Alpes-Maritimes. C'est la preuve, s'il en fallait encore une, que le Département est

pleinement investi dans cette mission de reconstruction des vallées et qu'il est véritablement la collectivité des solidarités, tant humaines que territoriales.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport ainsi que pour le constat de l'implication de ce Département et de sa compétence sur le plan à la fois administratif et technique.

C'est l'occasion pour moi de dire que le maire de Breil-sur-Roya que vous êtes n'est pas loin de cette réussite non plus, ni de ce succès remporté par le Département. Le conseiller départemental et son binôme, Céline DUQUESNE, ont été des acteurs essentiels de cette reconstruction, comme l'ont été sur la Vésubie Éric CIOTTI et Christelle D'INTORNI, de cette efficacité, et des relais avec les maires pour expliquer, accompagner et faire le retour à nos services. Ce fut une présence essentielle pour la rapidité de la reconstruction et son adéquation avec les attentes des citoyens dont la satisfaction est ici au rendez-vous. Merci d'avoir exprimé tout cela dans la présentation de ce rapport.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je sou mets ce rapport au vote, en précisant que je ne prends pas part au vote, de même que Mme PAGANIN, M. BECK, M. CESARI, M. CHAIX et M. CIOTTI.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. BP 2023 - POLITIQUE ENVIRONNEMENT

M. VIAUD. - Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes et des grandes lignes de force de la politique Environnement au travers des programmes qui la composent : « Espaces naturels, paysages » ; « Forêts » ; « Entretien et travaux » ; « Eau, milieu marin, déchets, énergies » ; « Plan environnemental GREEN Deal » ; « Fonds social à la maîtrise de l'énergie ». De manière générale, le point à retenir est que tous les budgets sont en augmentation, dans tous les chapitres. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de l'unanimité de la commission GREEN Deal présidée par Yannick BERNARD le 17 janvier, ainsi que de la commission des Finances le 19 janvier. Tout le monde a sans doute pris connaissance de l'ensemble de ce rapport important et central, et je vous remercie M. le Président d'y accorder cette place dans nos politiques départementales, ainsi que les crédits qui aujourd'hui sont tous en augmentation. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et pour la passion mise dans cette politique qui me tient particulièrement à cœur.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. ACQUISITION DU DOMAINE DES SOURCES DE LA SIAGNE - COMMUNES D'ESCRAGNOLLES ET DE SAINT-VALLIER-DE-THIEY

M. BERNARD. - L'objet de ce rapport est l'acquisition du Domaine des sources de la Siagne sur le territoire des communes d'Escagnolles et de Saint-Vallier-de-Thiey et sa mise à disposition au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il s'agit d'une surface d'un peu plus de 122 ha, sur laquelle est située une partie des sources de la Siagne. Le propriétaire a mis en vente ces parcelles. La SAFER a préempté pour pouvoir récupérer ces emprises. A la suite de cette préemption, le Conseil départemental a souhaité acquérir pour 3,03 M€ ces espaces, permettant ainsi d'assurer une réelle préservation de cet ensemble. Au-delà des 122 ha que j'ai mentionnés, il y a un certain nombre de bâtiments sur les propriétés.

Deux points essentiels sont fixés dans la promesse unilatérale d'achat : pendant une durée de 25 ans à compter de la date de l'acte de vente, les biens, objet des présentes, ne pourront être cédés, morcelés ou lotis qu'avec l'autorisation expresse de la SAFER ; le Département, ou l'exploitant agréé par la SAFER auquel il mettra à disposition les biens, s'engage à conserver la qualité environnementale des biens pendant un délai de 15 ans, ce qui prouve réellement la volonté de préserver ces espaces. Vous trouvez également dans ce rapport les modalités de mise à disposition de ces espaces à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport qui concerne une acquisition importante pour la préservation de l'eau et dans le cadre de l'Observatoire de l'eau. Nous verrons plus tard pour son utilisation ultérieure mais, d'ores et déjà, nous abondons la demande Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, pour trouver une solution à ce Domaine des sources qui est un secteur à forts enjeux, depuis de très nombreuses années.

M. VIAUD.

M. VIAUD. - Merci M. le Président. Il y a les paroles et les actes. Aujourd'hui, nous sommes dans ces actes, et je salue cette démarche dans laquelle vous avez d'abord fait votre sentiment par vous-même, en allant sur place, et en regardant l'intérêt pour le Département de maîtriser ces plus de 120 ha au nord de ce canton de Grasse, et acter dans des actes forts une préservation de la ressource en eau qui nous est si chère. Cela illustre une politique départementale. Nous avons aussi travaillé avec votre Directeur général des services pour que le Département puisse être titré mais que la gestion, le quotidien et les charges de fonctionnement puissent être portés par la Communauté d'agglomération, avec un seul interlocuteur, comme vous l'aviez souhaité. Nous nous inscrivons donc dans cette ligne avec vous, et je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des collègues qui vont s'apprêter à voter ce moment, je l'espère à l'unanimité. Je me fais aussi le porte-parole de Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiey, qui était aussi dans cette inquiétude de voir la ressource en eau gérée par du domaine privé. Nous sommes donc véritablement dans une démarche de responsabilité publique et de préservation de la ressource en eau, et merci M. le Président d'avoir été sur place, d'avoir vérifié ces sujets, et aujourd'hui de nous les proposer devant l'assemblée délibérante.

M. le Président. - Merci M. VIAUD.

Je précise que c'est un projet qui est relativement ancien. Maxime COULLET, présent dans cette assemblée, avait déjà émis l'hypothèse de l'acquisition par le Conseil général de cette partie mais les débats n'avaient pas abouti. Nous n'étions pas dans la même préoccupation sur le GREEN Deal, ni dans la même urgence sur l'Observatoire de l'eau. Aujourd'hui, nous avons tous les ingrédients qui nous permettent de franchir un pas que nos prédécesseurs n'avaient pas voulu ou pu franchir. M. VIAUD, merci de cette détermination et de cette volonté puisque pour l'instant, nous prenons l'acquisition et vous en faites la gestion.

Je mets aux voix ce rapport en précisant que Mme PAGANIN, M. LOMBARDO et M. VIAUD ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. BP 2023 - POLITIQUE GREEN DEAL

M. VIAUD. - Ce rapport présente en synthèse et de manière transversale l'ensemble des actions de la politique GREEN Deal pour l'année 2023 dont les budgets sont inscrits dans les différentes missions et politiques de l'architecture budgétaire. Nous avons évoqué ces sujets précédemment. Ce sont les 53,4 M€ dont nous avons tracé les lignes avec les notions de transition énergétique qui s'imposent à nous, qui sont une préoccupation du Département des Alpes-Maritimes, et sur la production d'énergie renouvelable, qui sont fixées comme un objectif. Nous étions ensemble au parc photovoltaïque à Saint-Auban. La mobilité aussi, décarbonée et durable, que, M. le Président, vous appelez de vos vœux, la connaissance et la préservation de la nature, l'agriculture locale et l'alimentation durable, font partie de cette politique départementale, avec les sujets d'écoresponsabilité. Je vous propose que nous puissions ensemble valider, j'imagine dans l'unanimité, cette politique audacieuse et ambitieuse pour 53,4 M€.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. POLITIQUE GREEN DEAL - CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET FONDS SOCIAL D'AIDES A L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES ET A L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE (FSVIE06)

M. VIAUD. - Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la politique GREEN Deal, d'approuver la création d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat ; la modification du règlement intérieur du Fonds social d'aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge, avec également l'examen de diverses demandes de financement formulées par des particuliers au titre de ce fonds. L'ensemble de ces éléments ont été débattus et évoqués en commission GREEN Deal ainsi qu'en commission des Finances.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. BP 2023 - POLITIQUE SMART DEAL

Mme BORCHIO FONTIMP. - J'ai l'honneur de présenter ce rapport qui synthétise l'ensemble des actions de la politique SMART Deal pour l'année 2023 dont la somme représente plus de 23 M€. Le recours au numérique est aujourd'hui incontournable, pour des raisons environnementales bien-sûr, mais c'est aussi et surtout une question de simplification administrative.

La stratégie pour parvenir à développer ces nouveaux modèles innovants passe aussi par un accompagnement de nos usagers, pour lutter contre la fracture numérique. C'est pour cela que cette transformation numérique se décline en trois axes : la sensibilisation au numérique ; la création de nouveaux services ; le soutien aux initiatives locales. Nos bénéficiaires sont nombreux. Je pense au déploiement des outils numériques dans les collèges, à notre récent partenariat avec l'Université Nice Côte d'Azur ou au formidable Campus connecté de Puget-Théniers qui permet, je le rappelle aux étudiants mais aussi aux actifs, de suivre une formation à distance et d'effectuer du télétravail dans les meilleures conditions. La dématérialisation des démarches se poursuit. Nous en sommes d'ailleurs à 200 000 démarches dématérialisées pour le Département depuis 2019. L'offre culturelle se numérise également et les musées départementaux notamment deviennent aujourd'hui acteurs de leur patrimoine. Le musée des Arts asiatiques en est le parfait exemple. D'autres périmètres d'intervention sont visés, notamment dans le domaine de la santé ou dans celui du Grand âge.

Je souhaite souligner trois derniers points : la gouvernance de la donnée, avec comme objectif l'exploitation des données pour aider à la décision ; le développement de la fibre sur le territoire ; l'appel à projets SMART Deal, ouvert aux communes et aux EPCI, qui permet d'encourager les initiatives innovantes. Je vous appelle d'ailleurs, chers collègues maires et élus municipaux, à présenter vos projets puisque l'enveloppe consacrée à cet appel à projets est de 3 M€.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. POLITIQUE DE TRANSFORMATION NUMERIQUE - SMART DEAL - MESURES DIVERSES

Mme BORCHIO FONTIMP. - Ce rapport a pour objet d'approuver : l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut Europ'IA qui œuvre en faveur de l'information, de la sensibilisation et de la valorisation de l'intelligence artificielle auprès de la population sur l'ensemble du territoire maralpin, dont bien-sûr nos collégiens ; la contribution départementale au Syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle. Cette Maison est un formidable outil unique en Europe qui permet à chacun de se saisir de cette technologie qui redessine les contours de demain. Ce rapport illustre donc bien la volonté de notre collectivité de s'emparer d'un secteur technologique incontournable, dont notre territoire est le leader européen incontestable.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. BP 2023 - POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. CIOTTI. - Ce rapport porte la définition d'une politique importante et essentielle pour notre Collectivité : celle de l'aide aux territoires. C'est une aide qui, depuis des années, ne s'est jamais démentie et qui s'inscrit au cœur de ce que nous pourrions quelque part assimiler à l'ADN du Département. Accompagner les collectivités et les intercommunalités dans leurs projets fait partie de l'essence même de l'existence d'une collectivité qui a en charge l'équilibre des territoires. Ce rapport marque un engagement extrêmement important de 90,53 M€ en faveur de nos territoires, qu'ils soient situés sur la zone littorale, dans nos grandes villes urbanisées, dans notre capitale niçoise, ou dans la ruralité et dans notre haut pays.

Nous avons donc un engagement sur cette mission de politique de solidarité territoriale de 63,68 M€ en investissement. Ils se répartissent en trois volets.

Le premier est le contrat de plan départemental. Nous avons voté des contrats de plans départementaux avec les grandes intercommunalités : 10 contrats ont été signés avec 5 intercommunalités et leurs villes centres, c'est-à-dire la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, la Métropole Nice Côte d'Azur, la CASA et la CARF, avec leurs villes centres que sont Cannes, Grasse, Antibes, Nice et Menton. Ce sont des projets très conséquents qui seront développés et poursuivis, et dont l'importance marque un engagement de 27,45 M€, avec notamment un volet transport extrêmement important.

Je rappellerai que, dans le contrat avec Nice Côte d'Azur, nous n'approuverons pas le volet relatif à la destruction du Palais des congrès Acropolis et du Théâtre de Nice, puisque c'est la liberté de notre collectivité, et que cette destruction ne nous paraît pas conforme à la sauvegarde des deniers publics, à l'intérêt général, à l'économie et à la culture, puisque nous aurons une fragilisation de notre tourisme d'affaires et que cette opération peut emporter des dépenses de l'ordre de 400 M€ si l'on ajoute la destruction et la reconstruction. Nous ne financerons pas et nous ne participerons donc pas à cette opération contraire à tous les principes de bon sens, de responsabilité budgétaire et d'intérêt public.

Pour le reste, nous engagerons un programme d'aides pour les autres collectivités de 30,33 M€. Je rappelle qu'il y aura également un engagement en fonctionnement de près de 27 M€, 22,55 M€ pour les actions de solidarité territoriale portées par les syndicats mixtes, et des actions pour le SMIAGE – dont l'intérêt pour la lutte et la prévention contre les inondations est un point extrêmement majeur – à hauteur de plus de 10 M€. Je souligne également que ce rapport porte des dispositions pour l'Agence d'ingénierie départementale qui joue un rôle essentiel pour l'aide aux communes et qui bénéficiera d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € et qui prévoira également une cotisation annuelle de 260 000 €.

Voilà M. le Président l'équilibre général de ce rapport qui exprime l'ambition en faveur des territoires azuréens.

M. le Président. - Merci M. le Président de la commission des Finances pour la présentation de ce rapport avec tous les détails qui vont avec, et l'importance dudit rapport.

Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Merci M. le Président. Nous ne pouvons que déplorer les dires de M. CIOTTI concernant le contrat de territoire urbain avec la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce contrat, vous l'avez travaillé avec le président de la Métropole, le maire de Nice. Nous l'avons voté en séance avec l'intitulé « extension démolition ». Nous ne pouvions donc pas passer à côté de cette intervention.

M. le Président. - J'en prends acte mais vous savez aussi dans quelles conditions cela a été voté. Ce sont des conditions globales. Ce contrat est un contrat territorial qui prend un certain nombre d'opérations dont nous n'avions pas eu la connaissance dans le détail, et qui nécessite qu'il y ait par la suite, comme tous les contrats territoriaux que nous avons engagés avec le Département, une validation projet par projet en commission permanente. Le président de la commission des Finances vient d'émettre un avis, et nous aurons à en débattre. Il sera présenté en commission des Finances, avec un avis autorisé pour les élus niçois. Je le dis, puisque l'occasion m'en est donnée, nous n'avons pas à nous mêler de la gestion de la Ville de Nice, mais à nous mêler quand même d'équipements dont le Département a été co-financier à l'origine, avec ensuite, au moment de la rénovation et de la réhabilitation, pour lesquelles des montants importants ont été injectés sur une période très récente. On ne peut pas ici au sein de cette assemblée rester sans avoir un avis de fond sur ces sujets.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - Merci M. le Président. Je souhaite juste réagir aux propos de M. le président de la commission des Finances. Vous-même vous dites, M. le Président, qu'il n'est pas de l'intérêt du Département de faire de l'ingérence dans les projets d'une collectivité mais c'est ce que vous faites aujourd'hui en refusant cette dotation aux subventions accordée lors d'une séance plénière. Je dirai que c'est même dangereux, parce qu'aujourd'hui, vous prenez en compte le fait qu'un projet puisse être ou non raisonnable en fonction de vos critères, qui ne correspondent pas aux critères du maire ni de son conseil municipal, ni aux promesses faites au moment des élections municipales, puisque c'est un engagement qui a été rendu public lors des élections municipales. Et vous vous permettez aujourd'hui de dire : on ne va pas subventionner parce qu'on n'est pas d'accord avec ce projet.

C'est quand même une dérive fondamentale de l'action du Conseil départemental. Je le regrette et je vous demande vraiment mes chers collègues de faire attention puisque, dans nos prochains projets, si nous sommes aidés et subventionnés par le Département, on risque d'avoir aussi, selon nos projets, une annulation de nos subventions. Je tire vraiment ce trait d'alerte. Je regrette cette décision M. le Président et M. le Président de la commission des Finances. Je ne reviendrai pas sur le sujet politique parce que tout le monde le connaît mais en tous cas aujourd'hui, je regrette cette initiative et cette décision prise par le président de la commission des Finances et par vous.

M. le Président. - M. SEGURA, il y a une différence entre faire de l'ingérence chez quelqu'un et participer à une opération qui peut nous convenir ou ne pas nous convenir. Mme MIGLIORE signale que nous l'avons inscrit dans une programmation d'intention. Nous ne connaissions pas le détail de ces projets. Nous ne le connaissons d'ailleurs toujours pas puisqu'il n'a pas été

fourni de demande explicite sur le sujet qui permette à la collectivité d'en juger. Il s'agit quand même de dizaines de millions d'euros et permettez-moi de vous dire que nous sommes quand même comptables de l'argent public qui nous est confié. Etant comptables de l'argent public qui nous est confié, et sans faire de polémique, puisque le sens de ma présidence ici n'est pas d'être sur une polémique politicienne, mais dans l'intérêt du Département, il me semble que nous ayons à un moment une réflexion qui peut être conduite au fond de la construction même de ces projets, pour savoir si nous participons financièrement ou non.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - Sur le fond, nous ne modifierons pas l'équilibre financier de ce contrat. Il y a une somme sur laquelle nous avons négocié, la Métropole et nous, et quand il y a un contrat, en droit, M. SEGURA, il engage les parties. Ce sont les notions de base du droit. Il y a deux parties dans le contrat, et il doit soulever l'adhésion des deux parties. Aujourd'hui, par rapport à cette évolution, qui je le dis est une folie, et qui d'ailleurs soulève des oppositions de plus en plus fortes partout : de Jacques WEBER au plan national, des architectes, de dizaines de milliers de Niçois qui se mobilisent. Détruire un théâtre, une médiathèque, un palais des congrès, c'est inédit en France, ce n'est jamais arrivé. Des bâtiments qui ont 30 ans d'âge. Alors que je vois qu'on reporte la rénovation de l'Opéra de Nice. Il suffit d'aller dans les coulisses de l'Opéra de Nice pour voir l'état de vétusté qui, manifestement, sans être expert, était beaucoup plus avancé que celui du Théâtre de Nice. C'est normal, il est un peu plus ancien, et même beaucoup plus, mais ce sont des arguments qui ne sont pas pertinents.

Pour notre part, nous considérons que nous ne participons pas à un acte de destruction de la culture, de destruction du tourisme d'affaires et de fragilisation de l'économie. C'est un choix. Il est politique au sens noble du terme. Il y a des maires destructeurs et il y a des maires bâtisseurs. Jacques MEDECIN avait bâti ces bâtiments. Ils ont un peu plus de 30 ans d'âge. Il y a une immense émotion à Nice et une incompréhension de plus en plus forte. La destruction et la reconstruction aboutiront à une dépense de 400 M€, au moment où je lis dans la presse des interviews disant que l'on frise le surendettement et qu'il faut peut-être augmenter les impôts. Vous approuvez, c'est votre choix mais ce n'est pas le nôtre. Il y a une opposition.

M. le Président. - Je vais vous laisser la parole pour répondre à M. CIOTTI mais le débat devra s'inviter au moment où nous serons saisis. Pour l'instant, nous n'avons pas été saisis par le maire de Nice, par le président de la Métropole, de ce dossier pour le financement. Il faut que nous en soyons saisis pour le valider en commission permanente. Ce débat aura lieu, c'est un débat important, et on ne peut ni l'éviter ni l'occulter. Je vous laisse répondre M. SEGURA, mais nous avons encore beaucoup de dossiers à voir ensuite.

M. SEGURA. - Merci M. le Président.

Je vais répondre au Président de la commission des Finances M. CIOTTI. C'est une vision que vous avez et nous ne sommes pas d'accord sur votre terminologie de « maires destructeurs ». Aujourd'hui, nous avons une vision, qui est aussi celle de la transition écologique, pour amener aux Niçois le meilleur pour les prochaines décennies. Rappelez-vous de la Coulée Verte,

lorsque les démolitions sont intervenues. Rappelez-vous du tram, etc. Il y a eu aussi des pétitions...

M. le Président. - Attendez, on rentre là au fond du dossier mais vous ne pouvez pas présenter un dossier que nous n'avons pas.

M. SEGURA. - Je vais répondre, puisqu'il a dit « maires destructeurs », alors que c'est un maire visionnaire, qui va permettre demain de mieux vivre à Nice...

M. le Président. - Nous avons bien compris, nous avons vu vos déclarations de presse, cela n'a échappé à personne.

M. SEGURA. - Vous ne pouvez pas me dire de me taire et de ne pas parler, et à côté laisser le président de la commission des Finances parler. Soit, vous lui dites la même chose qu'à moi, soit vous ne me dites rien. Soit, vous continuez le débat, soit vous ne le continuez pas. J'ai autant la parole que M. le Président de la commission des Finances.

M. le Président. - Je vous ai laissé parler et je vous ai redonné la parole pour faire une réponse, mais une réponse en disant votre désaccord, et on s'arrête-là. On rentrera dans le plaidoyer de ce dossier lorsque ce dossier sera sur la table. Pour l'instant, on ne l'a pas.

M. SEGURA. - Nous sommes tous responsables, donc soyez équitable dans les temps de parole.

M. le Président. - Je ne peux pas aujourd'hui vous laisser parler d'un dossier pour lequel nous n'avons pas été saisis.

M. SEGURA. - Si vous n'avez pas été saisis, ne prenez pas de décision concernant l'annulation d'un budget.

M. le Président. - Le président de la commission des Finances a pris sa décision et il l'exprime. Moi je vous dis que notre assemblée décidera lorsque nous serons saisis. Pour l'instant nous ne l'avons pas été.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Le rapport 18 vient d'être présenté par le Président de la commission des Finances Éric CIOTTI et a amené ce petit échange.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX COLLECTIVITES - CREATION D'UN GUIDE DES AIDES AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES

M. CIOTTI. - Je vous remercie M. le Président de me donner la parole, en tant que rapporteur. C'est ce qui fait la différence entre la majorité et l'opposition, comme je crois dans d'autres collectivités aussi d'ailleurs.

Ce rapport important a pour ambition de réformer notre règlement départemental des aides aux communes. Depuis 2008, nous avons accordé 10 000 aides aux collectivités de notre département, pour un montant de près d'1 milliard d'euros, de la capitale niçoise à la plus petite commune, qui est Lieuche. Ces aides sont octroyées dans le cadre d'un règlement départemental des aides aux communes. Nous avons estimé que nous devions élargir aujourd'hui les conditions d'application de ce règlement des aides aux communes qui vise à avoir d'abord un partenariat accentué avec les collectivités locales. Nous recensons les critères d'éligibilité de façon très précise dans ce guide des aides aux collectivités, avec 22 fiches-projets, allant de l'aide aux équipements sportifs à l'aide à la gestion durable des déchets. Vous les avez dans le dossier, je ne vais pas m'y attarder.

Nous voulons aussi avoir des démarches simplifiées et une aide renforcée. Il est notamment proposé, vous l'avez souhaité M. le Président et vous y êtes attaché avec raison, une modification GREEN Deal – je préférerais « environnementale » – du taux de subvention de 10 points pour les projets qui s'inscrivent dans une politique départementale en faveur du développement durable et de la transition écologique. Une collectivité qui nous présentera un dossier dans ce cadre et selon ces critères se verra attribuer une bonification de 10 %. De même, nous élargissons à un dossier qui est cher à Mme GOURDON, c'est-à-dire aux questions d'alimentation scolaire, ainsi qu'aux sites inscrits au plan départemental des espaces naturels.

Nous voulons également une nouvelle répartition pour les 163 communes du département, qui seront désormais classées en quatre zones.

La première comprendra les 5 communes urbaines et les 5 EPCI éligibles aux contrats de territoire urbain. Pour ces territoires, il n'y a pas de changement, puisqu'ils continueront d'avoir un taux d'intervention de 10 %.

La deuxième catégorie, et c'est là où il y a un changement qui peut être important, puisque nous avons des communes plus modestes sur le littoral qui pouvaient être pénalisées, il y aura 21 communes de la zone littorale ou de plus de 10 000 habitants, qui sont définies comme « communes urbaines » par rapport à leur positionnement géographique, et qui bénéficieront d'une fourchette de taux de 10 %, comme aujourd'hui, mais qui pourra aller jusqu'à 30 %. Cap d'Ail par exemple pourra désormais bénéficier d'une aide allant jusqu'à 30 %.

Le troisième groupe concerne 59 communes en zone dite « du moyen pays », rurales au sens de l'INSEE et du présent règlement. Ces communes bénéficieront d'une fourchette de taux de 30 à 60 %.

Enfin, le dernier groupe couvrira 78 communes de la zone de montagne ou définies comme rurales qui bénéficieront d'une fourchette de taux pouvant aller de 60 à 80 %.

Je précise que, dans le calcul de la subvention des dossiers, aujourd'hui, et de façon préalable, étaient déduites les subventions émanant d'autres collectivités ou de l'Etat. La dépense subventionnable était ainsi calculée sur la base du projet moins les subventions déjà obtenues. Nous aurons désormais la subvention sur la globalité du projet. Ce sera plus lisible puisque beaucoup de maires nous disaient : j'ai une subvention de la Région, que finalement la Région

ne m'a pas donnée alors qu'elle l'avait annoncée – ce qui est souvent le cas –, ou l'Etat qui annonce des DETR très élevées et qui au final ne les donne pas, ce qui nécessite ensuite de réajuster. Désormais, nous aurons le projet global : si c'est un projet à 100 000 € avec un taux à 30 %, nous donnerons 30 000 €. Auparavant, nous considérons qu'il y avait peut-être 15 000 € de la Région et 20 000 € de l'Etat, et nous subventionnions à 30 % sur 65 000 €.

Ces modifications importantes ont donc été mises en place dans la simplification du calcul des subventions et dans le toilettage des taux. Je précise, et nous y avons veillé, qu'aucune commune n'aura un impact négatif avec ce nouveau règlement. Toutes y gagneront. C'est un système gagnant-gagnant qui se traduira *in fine* par des aides supérieures de la part du Département.

M. le Président. - Merci M. le Président de la commission des Finances pour cette présentation très didactique de cette modification du règlement des aides aux communes.

Au-delà de cette capacité à augmenter le nombre de communes à bénéficier d'une entraide et au-delà de ce règlement mieux adapté administrativement parlant sur la taille des communes, il y a cette transversalité que nous avons voulue, à la fois sur le SMART Deal et le numérique, et sur le GREEN Deal et l'environnement, ce qui touche toutes les mesures de ce règlement des aides aux communes. Il y a donc une véritable adaptation à la politique que nous menons.

Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Je viens juste de relever une coquille dans le guide présenté en pages 12 et 13, dans la classification des communes. Drap et Châteauneuf-Villevieille sont listées sur le territoire de la Métropole, mais également sur la page suivante dans un autre territoire.

M. le Président. - Merci pour votre vigilance. C'est sans doute un mauvais copier-coller et nous allons le rectifier immédiatement.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20. BP 2023 - POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE

M. LOMBARDO. - Nous avons pour la politique agricole un budget global pour 2023 de plus de 4 M€, avec 2,05 M€ en dépenses et 2,04 M€ en investissement. Cette politique se décline tout d'abord dans la protection du foncier agricole, avec différentes actions : remise en culture des terres agricoles, soutien à des projets de mise en valeur des espaces agricoles périurbains, dont surtout le Val de Cagne à Cagnes-sur-Mer. C'est une démarche innovante qui nous a été présentée comme telle en commission et qui a fait l'unanimité. Nous avons ensuite le renforcement des liens de partenariat avec la SAFER.

L'axe suivant concerne la viabilisation des exploitations agricoles, avec le développement de l'alimentation collective en circuits courts, ce qui existe et fonctionne très bien, mais aussi les aides à l'installation des jeunes agriculteurs en alimentation biologique, le maintien du dispositif AIME, et la promotion d'une agriculture à haute valeur environnementale. Tout cela converge avec l'ensemble des démarches GREEN Deal.

Quant au soutien aux filières agricoles, il varie dans la mosaïque départementale : l'olive, le miel, le vin, la châtaigne, la truffe, les citrons, avec un nouvel arrivant qui est l'oignon rose de Menton. Pour la truffe en particulier, un travail important a été fait depuis de nombreuses années et porte aujourd'hui ses fruits sur l'ensemble du département.

Le dernier point concerne la gestion des vulnérabilités qui porte sur le renforcement de la sécurité et la santé des animaux d'élevage, avec le soutien aux vétérinaires, la lutte contre les fléaux qui touchent l'apiculture, la protection des ressources en eau et la lutte contre le réchauffement climatique.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de cette politique agricole et rurale pour laquelle je sais que vous avez la plus grande sensibilité, au-delà du fait que vous soyez le Grand Maître de l'Ordre des Rabassiers des Alpes-Maritimes. Je vous remercie pour votre soutien et pour toutes les idées que vous pouvez émettre.

Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21. BP 2023 - POLITIQUES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme SATTONNET. - Le rapport sur les politiques Logement et Aménagement du territoire s'articule autour de quatre points, avec tout d'abord la poursuite et l'évolution de la politique départementale en faveur du logement, qui représente 6 M€. Cette politique sur l'aide au logement s'articule autour de plusieurs points extrêmement divers allant du soutien à l'opérateur départemental SEML Habitat 06 à la rénovation énergétique, à la rénovation et l'amélioration de l'habitat rural, mais aussi à l'achat et à l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie, ou au fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du logement.

Le deuxième point concerne le quitus que nous avons à donner à notre SEML Habitat 06.

Le troisième point porte sur la stratégie GREEN Deal et la poursuite de la politique départementale de réduction de la consommation d'énergie, avec 2,6 M€ sur trois ans, et avec notamment le développement d'un service d'accompagnement des particuliers pour créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique à travers le Guichet Confort Energie 06 et le SARE, ce fonds d'action qui permet cette rénovation énergétique.

Enfin, le quatrième axe porte sur l'aménagement du territoire, avec deux types de crédits alloués à des programmes qui impactent notre section de fonctionnement et qui nous permettent de soutenir Sophia-Antipolis, mais également l'opération d'intérêt national, avec des actions ciblées, notamment sur le risque inondation et la mise en place du Zéro Artificialisation Nette. Je précise pour terminer que ce rapport a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité par la commission.

Le rapport n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. BP 2023 - TOURISME

Mme BORCHIO FONTIMP. - Ce rapport présente le contenu et la mise en œuvre du programme de développement touristique du territoire maralpin pour l'année 2023. Ce

programme bénéficiera en 2023 d'un budget de plus de 5 M€. La saison touristique 2022 a été marquée sur la Côte d'Azur par une reprise très dynamique et par un retour d'une fréquentation équivalente à celle de la saison 2019, avec une performance supérieure en termes de retombées économiques. L'hébergement dans les haut et moyen pays enregistre également un bon taux de fréquentation. Une partie conséquente du budget sera consacrée à la promotion du territoire azuréen via le soutien au Comité régional du tourisme Côte d'Azur France et le déploiement de la marque du même nom. Je vous remercie d'ailleurs chers collègues, ainsi que les équipes qui travaillent d'arrache-pied pour défendre notre territoire, malgré ceux qui contestent la légitimité de notre organisme.

En 2023, les actions du CRT continueront à assurer le rayonnement de la marque Côte d'Azur France et de notre territoire, en France et à l'Étranger. Ses actions se déclineront selon quatre axes : le tourisme durable avec la valorisation du moyen et du haut pays ; le tourisme sportif et de loisir avec le développement de l'offre vélo, rando et équestre ; le tourisme culturel et patrimonial, avec notamment le Festival des jardins de la Côte d'Azur ; et le soutien aux professionnels du tourisme, dont les Gîtes de France.

M. le Président. - Je vous remercie Madame la Sénatrice et Madame la Présidente du CRT pour la passion qui vous anime pour le tourisme dans les Alpes-Maritimes. Vous savez combien le CRT est cher à nos yeux, et combien le Conseil départemental vous soutient. Vous le méritez bien, puisque les actions que vous menez correspondent véritablement à une image propre à l'identité des Alpes-Maritimes, à la Côte d'Azur, à notre Parc national du Mercantour et à l'ensemble de ce terrain de jeux qui est à nul autre pareil. Vous le faites formidablement bien et le lancement que vous avez pu opérer pour fêter les 80 ans du CRT prouve combien il y a du dynamisme.

Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. BP 2023 - POLITIQUES EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme ARINI. - En 2023, la politique Education va se décliner en plusieurs programmes et représentera un budget global de 70,85 M€ : 33,3 M€ en fonctionnement et 37,5 M€ en investissement.

Pour les constructions neuves et les réhabilitations, nous poursuivons les études de conception pour le collège de Levens, Les Campelières à Mougins, les études de prospectives des deux collèges de la vallée du Var, dont un à Gattières et l'autre au nord de Nice. Dans le cadre d'un plan pluriannuel, des travaux de réhabilitation seront conduits aux Vallergues, Pierre BONNARD, Albert CAMUS, Roger CARLES, La Bourgade, Jean COCTEAU, l'Eganaude à Biot et l'école FREINET. Ces opérations sont principalement orientées vers des exigences sécuritaires et sanitaires. Nous mettrons en œuvre l'agenda de mise en accessibilité qui est programmé. En décembre 2019, nous avons adopté le plan de rénovation énergétique visant à améliorer l'enveloppe des bâtiments, le remplacement des menuiseries et le remplacement de certaines chaudières. Ce plan représente à lui seul un montant de 30 M€ sur 10 ans. En 2023, nous accélérerons sa mise en œuvre avec un budget supplémentaire de 5 M€.

Concernant le programme « Maintenance et entretien », il répondra à plusieurs objectifs, dont notamment la diminution du coût de fonctionnement et de la facture énergétique, ainsi que le maintien de notre avance technologique dans le cadre du SMART Deal.

Quant au programme « Gymnases », il concernera la fermeture du plateau sportif de Sydney BECHET, les études préalables à la construction d'un gymnase des Bréguières, de Jean GIONO à Nice, de Gérard PHILIPPE et de Bellevue.

Le programme « Fonctionnement des collèges » représente une dépense de 2,83 M€ en investissement et de 21,66 M€ en fonctionnement. Le montant de la dotation initiale de fonctionnement des 63 collèges publics a été arrêté par délibération le 25 novembre 2022. Avec la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, une dotation exceptionnelle est prévue et s'élève à 1,8 M€. Le Département continuera de participer à hauteur de 50 % à la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers. La participation aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat sera calculée selon les mêmes critères que pour les collèges publics. Ils s'élèveront à 4,7 M€. La participation aux travaux est estimée à 1,15 M€ pour le privé.

Les transports restent un poste de dépenses très important, afin de conduire nos collégiens vers les installations sportives ou des événements à notre initiative.

Dans le cadre de notre politique GREEN Deal, les véhicules des collèges sont progressivement remplacés par des véhicules peu polluants, électriques ou à hydrogène.

Le soutien au sport dans le haut pays mérite bien évidemment toute notre attention.

Concernant les ressources humaines, tout est mis en œuvre pour pallier les différentes absences de nos personnels et compléter les équipes mobiles. Un marché de prestations intérimaires d'agents techniques a été lancé. Dans le cadre du SMART Deal et de la maintenance numérique, le recours aux apprentis initié en octobre 2019 ayant fait ses preuves, il sera renforcé avec l'arrivée de trois nouveaux apprentis. En complément, nous expérimenterons des contrats d'apprentissage en cuisine, avec les lycées professionnels du secteur afin de réduire nos difficultés actuelles de recrutement et de susciter des vocations.

En ce qui concerne le programme « Vie scolaire » pour 2023, nous poursuivrons le déploiement des tablettes, la fourniture de cartables numériques, de PC et d'écrans. Nous maintenons le partenariat avec l'association Actif Côte d'Azur qui permet aux familles les plus en difficulté d'acquérir du matériel informatique.

Les actions éducatives prendront une grande place en 2023 avec le nouveau parcours mémoriel voté en novembre 2022, les dispositifs « Collège au cinéma » et « Orchestre au collège », le soutien aux cadets de la défense, l'encouragement à l'excellence, les offres du catalogue Ac'Educ 06 ainsi que les différents défis et concours.

Compte tenu du contexte économique, il est proposé en 2023 une réévaluation de 13 % des bourses. Le montant d'aide d'1 € par repas reste inchangé. Une subvention départementale d'études supérieures pourra être attribuée en fonction des critères sociaux des familles.

Enfin, nous poursuivrons la mise en application de la loi Egalim et la lutte contre le gaspillage alimentaire. 50 % de produits bio seront proposés dans nos cantines ainsi qu'une lutte drastique contre le gaspillage alimentaire. Cette lutte sera accompagnée d'un kit d'actions pédagogiques éclectique et étayé ainsi que de nombreuses interventions dans nos collèges.

Voilà M. le Président et chers collègues le condensé de la politique éducative 2023. Si vous le permettez, je passe la parole à Bernard ASSO pour la présentation du programme « Enseignement supérieur ».

Me ASSO. - L'essentiel est de solder, pour un montant de 650 000 € en dépenses et de 600 000 € en investissement, les aides en faveur d'opérations concernant le plateau d'expérimentation en médecine personnalisée, et également de permettre notre contribution et notre aide au Campus de Menton Sciences Po, pour un montant de 0,05 M€.

Le point central est que, par délibération prise le 7 octobre 2022, le Département s'est engagé à financer douze opérations au titre de la priorité Enseignement supérieur-recherche-innovation du contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027, en faveur de sept maîtres d'ouvrage, pour un montant total d'aides de 7,53 M€. Ces subventions ne seront engagées que lorsque les dossiers de demande de subventions complets auront été déposés.

Il y a également une action en faveur du Campus connecté, qui est une innovation de qualité. Pour le fonctionnement, il est bon de mettre en place un système d'abonnement annuel, car les abonnements trimestriels posaient des problèmes pour les personnes qui étaient obligées de faire plusieurs abonnements dans l'année.

Voilà donc les points importants de cette politique. Il s'agit de poursuivre nos engagements qui concernent les douze prochaines opérations, sous réserve évidemment de les connaître au mieux, et également de maintenir nos actions et de solder les aides sur les opérations précédentes.

M. le Président. - Merci Me ASSO pour la présentation complémentaire de ce dossier.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - En bon professeur qui a froid l'hiver dans sa salle et chaud l'été dans sa salle, je me répète. Je vous rappelle que nous demandons un plan de 80 M€ qui doit s'accompagner d'un plan de formation avec la Région pour la rénovation de nos collèges. C'est un plan climat à créer et non pas des petites actions à faire au jour le jour. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce rappel.

Mme ARINI.

Mme ARINI. - Ce n'est pas très gentil pour les services de parler de « petites actions au jour le jour », compte tenu de tout ce qui est dépensé dans nos collèges. Je trouve votre remarque très déplacée.

M. le Président. - Je vous remercie Mme ARINI de défendre notre grande politique pour les collèges, dont tous les principaux, qui étaient rassemblés ici la semaine dernière, signalaient l'efficacité du Département et la satisfaction qui était la leur. Lorsqu'ils nous comparaient à d'autres départements, ils étaient très heureux d'être dans celui des Alpes-Maritimes. On peut toujours faire mieux mais c'est déjà pas mal.

M. PANCIATICI. - Je parlais évidemment d'actions écologiques et d'une rénovation thermique. Vous savez mon attachement aux collèges, les services savent aussi ma reconnaissance envers eux. J'ai l'occasion de souvent leur exprimer, je l'ai déjà fait en commission la dernière fois et je l'ai fait en discours préliminaire. Ne remettez donc pas en cause ce que je dis ailleurs. Je parlais des investissements écologiques qui, je l'ai déjà dit dans mon discours préliminaire, et c'était une reconduction de ce que je disais, doivent selon nous se faire en une fois. Ce n'est d'ailleurs pas selon nous mais même selon l'association négaWATT, qui est une association d'Etat. Elle nous dit que les rénovations qui se font projet par projet coûtent plus cher et sont inefficaces. Plus cher parce que cela nécessite plus d'installations de chantiers. Le Département perd donc de l'argent. Et moins efficaces parce que la technologie augmente, que les chaudières sont remplacées au mauvais moment, etc. C'est donc un fait qui ne vient pas de moi mais qui est soutenu par des associations d'intérêt national.

Je ne parlais évidemment pas de l'engagement de nos services dans la rénovation autre que thermique de nos collèges. J'ai la chance de travailler au collège Les Vallergues, j'ai un écran numérique et un écran tactile qui ont été installés par le Département, avec les nouvelles technologies et le SMART Deal. Je m'en sers et j'en suis très content. Les chauffages ont été changés, j'ai des tables neuves, je suis très satisfait de l'action du Département, en tant que professeur, pour l'entretien de nos collèges. Je vous parle ici de rénovation thermique et je vous remercie de ne pas déformer mes propos Madame la Vice-présidente.

M. le Président. - Je ne pense pas que ce soit des propos déformés, mais il peut y avoir une confusion qui s'exprime au moment de vos réitérations, qui parfois marquent le fait que nos services ne seraient pas au cœur d'une pratique que vous espérez. Mais je pense qu'elle l'est déjà, c'est-à-dire que nos services, et en l'occurrence ceux de Dominique REYNAUD qui est en charge de la rénovation bâimentaire, le font de manière méthodique. Depuis 2017, c'est intégré dans les travaux de rénovation, qui ne sont pas comptabilisés dans les 30 M€, je le répète. Revoyez la feuille de route votée en octobre 2021 et vous verrez que, de façon organisée, méthodique et pratique, ils prennent en compte les bonnes pratiques environnementales dans les travaux d'entretien et de rénovation au quotidien, et que nous avons les économies d'échelle qui s'imposent sur cette opération.

Nous voulons aller plus loin, et aujourd'hui l'entrée avec la société Green Energy 06 nous amène à faire des calculs sur les ombrières, sur la pose de panneaux photovoltaïques, etc. Tout cela est en cours et intégré. Je le répète, on peut toujours aller plus loin mais les moyens administratifs qui sont les nôtres et les moyens techniques de nos agents sont mobilisés à 200 %

sur ces sujets. Ce n'est pas en mettant des chiffres supérieurs au plan que nous avons déjà voté que nous allons amener quelque chose de mieux. Que l'on puisse affiner la politique qui est en cours, je le conçois, on peut toujours améliorer l'ordinaire mais de grâce, ne disons pas que tout est à faire puisque nous avons beaucoup avancé sur ces sujets. C'est une simple précision, c'est ce qui a fait réagir Mme ARINI et je le comprends.

Le rapport n°23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

24. BP 2023 - POLITIQUE CULTURELLE

M. VEROLA. - Le budget de la culture est de 25 M€ cette année. Les grands axes de la politique culturelle du Département sont définis dans le préambule de la délibération. Le but est de favoriser la culture de toutes les façons possibles : numérique, associative, géographique, etc. Tous les événements culturels que nous avons connus depuis des années sont reconduits, avec des nouveautés, notamment par le développement du Conservatoire départemental de musique qui va prendre une ampleur fabuleuse. Il nous appartiendra de maintenir le Département comme premier acteur culturel. Nous avons le Département qui, par tête d'habitant, fait le plus pour la culture. Je ne sais pas si l'Ille-et-Vilaine en fait autant.

Nous avons aussi la programmation de la salle Laure ECARD et les musées départementaux. Le succès de l'exposition Hokusai a été souligné et le musée des Arts asiatiques aura cette année deux expositions. Nous avons également la Galerie Lympia, la restauration du musée des Merveilles par nos services à Tende, la Micro-Folie départementale qui connaît un grand succès et qui se développe dans le département ainsi que la galerie du Lazaret et la sauvegarde du patrimoine religieux, culturel et muséal. La médiathèque départementale fait aussi l'objet d'une modernisation ainsi que les 93 médiathèques de notre département. A cela s'ajoute, compétence obligatoire, le développement des Archives départementales. Le programme des subventions fera l'objet d'une commission permanente ultérieure. Nous avons également le maintien du programme d'entretien et de travaux dans les bâtiments ainsi que les sites culturels.

Je remercie les services qui, avec les problèmes informatiques que nous avons eus, ont dû traiter les demandes pour « C'est pas classique » et pour « Les Estivales », avec beaucoup de détermination. Cela se termine mais nous avons pris deux mois de retard, et je les remercie pour le travail qui a été fait.

Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. BP 2023 - ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA

Me ASSO. - Il s'agit d'un budget d'1,7 M€ comprenant les subventions aux associations en lien avec le cinéma et l'audiovisuel. La politique se décline au travers d'un certain nombre de rubriques.

Il s'agit pour nous de soutenir la production et la création cinématographique et audiovisuelle grâce au fonds de soutien à la production cinématographique que nous avons initié et qui passe par un accord avec le CNC. Il faut rappeler que pour 2 € que nous mettons, le CNC met 1 €, ce

qui nous apporte une relation privilégiée et des ressources supplémentaires. Aujourd'hui, 330 000 € seront ainsi dédiés à ce fonds et seront abondés par le CNC.

Il s'agit également de soutenir la Commission du film, ce que nous faisons avec une participation de 40 000 €, ce qui nous place parmi les plus gros contributeurs, et d'encourager l'exploitation cinématographique (cinéma Jean-Paul BELMONDO, circuit de cinéma itinérant, de faciliter la diffusion culturelle avec le soutien aux festivals et manifestations cinématographiques et enfin favoriser l'éducation à l'image avec une action dans les collèges et en faveur du jeune public.

Il s'agit donc pour nous de maintenir les orientations que nous avons déjà proposées et adoptées dans les années précédentes et les renforcer le cas échéant. Il vous est également proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, une subvention auprès du CNC, et de donner délégation à la commission permanente pour suivre l'exécution de ces orientations que vous allez probablement approuver.

Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

26. BP 2023 - POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Mme PAPY. - Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'intervention du Département dans le domaine du sport et de la jeunesse. Il s'articule autour de trois volets : les subventions sports et jeunesse comprenant les participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement, les initiatives sportives départementales et les écoles départementales.

Cette année sera marquée notamment par l'évolution de la réglementation concernant le plan ski, le renforcement du dispositif cols connectés, la mise en place d'activités sportives et de bien-être dans les EHPAD, et différentes actions proposées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

2023 verra également l'opportunité de conduire de nouvelles initiatives en faveur de la jeunesse avec la mise en place de séjours thématiques, d'actions de formation à destination des métiers de l'animation ainsi que d'une application de réservation en ligne.

Le coût global de la politique Sport et jeunesse représente un montant de 18,81 M€.

Une note au rapporteur précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la réglementation relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse portant sur les écoles départementales. Ainsi, concernant les classes de découverte et les coûts de transport, il est précisé que le coût de transport est supporté par les classes qui, soit s'acquitteront du prix du trajet sur la base d'un forfait de 500 € aller-retour par classe transportée, soit organiseront elles-mêmes le transport. Il convient de rajouter que, dans le cas où deux classes ont un effectif cumulé de 25 élèves maximum transportés dans un même bus, le forfait aller-retour de 500 € sera partagé à parts égales entre les classes, soit 250 € par classe. Un bus pourrait ainsi transporter jusqu'à 4 classes maximum.

Il vous est donc proposé d'adopter ce rapport. Je ne vais pas entrer dans ses détails compte tenu de l'heure avancée, et sachant que vous l'avez tous lu avec grande attention au vu de la dynamique et de la richesse de la politique sportive départementale.

Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

27. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE - JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

Mme PAPY. - Ce rapport a pour objet d'approuver la présentation des actions du Département en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que la création du Team 06 - Paris 2024 et la mise en place de l'action « Faites vos Jeux! » auprès des collégiens du Département.

Le rapport n°27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

28. BP 2023 - POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

M. CARRETERO. - L'année dernière a vu le démarrage de l'enquête ménage sur la mobilité dont le Département est coordinateur. Les résultats de l'enquête viendront enrichir cette année le plan mobilité Horizon 2028.

Dans le cadre de la politique concernant les infrastructures routières, je voudrais rappeler les efforts majeurs consentis depuis de nombreuses années, ainsi que l'évolution exceptionnelle des investissements ces dernières années. Ce travail considérable sera poursuivi en 2023.

Le premier axe concerne la suppression des points noirs. Le Département souhaite apporter une amélioration à tous les échanges routiers et déplacements. Cette année, plus de 13 M€ permettront de réaliser notamment la liaison routière « Echangeur de la Paoute » et d'achever les travaux du giratoire des Bouillides à Sophia Antipolis.

18 M€ sont réservés pour réaliser les programmes de dépenses liées aux aménagements localisés, pistes cyclables et parkings de covoiturage : piste bidirectionnelle du giratoire des gendarmes d'Ouvéa à Mougins ; le giratoire Eganaude à celui des Bruscs à Biot ; du port de Menton à la frontière sur la RD 6007 ; et bien-sûr les opérations liées à la poursuite de l'EV8. Pour les parkings de covoiturage, il s'agira du parking La Source à Valbonne, Saint-Vallier sur la RD 5 et de Plascassier à Grasse sur la RD 404.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, nous aurons deux opérations importantes, le tunnel de Castillon et les tunnels de la Mescla et du Reveston sur la RD 6202, pour plus de 36 M€. Il y aura de nombreuses autres opérations, c'est simplement un échantillon de la politique importante et conséquente du Département en ce qui concerne les infrastructures routières.

5,8 M€ de crédits nécessaires aux « Fonds de concours et subventions », avec des cofinancements avec ESCOTA : l'aménagement du diffuseur de Beausoleil et le démarrage des travaux à Mougins, et un certain nombre de participations aux études. Les dépenses liées aux conventions avec d'autres maîtres d'ouvrage et pour la reprise des travaux du tunnel de Tende,

sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat italien par l'agence ANAS, selon bien évidemment le degré d'avancement.

6,8 M€ pour le programme « Equipement et réseaux », avec notamment la poursuite du renouvellement du parc de véhicules électriques, moins émetteurs de CO2, et la poursuite de la rénovation des luminaires à lampes LED en tunnel notamment et pour approcher les 100 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons 10,5 M€, et sur les recettes d'investissement 10,3 M€, avec des recettes de fonctionnement à hauteur de 1,2 M€.

Pour conclure, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un investissement de plus de 80 M€ qui est consacré cette année aux infrastructures routières. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité dans les commissions où il a été présenté.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport important.

Je félicite d'ailleurs toutes nos SDA, avec M. le DGS, M.JAVAL et toutes ses équipes, qui portent haut et fort ces voiries départementales.

M. CESARI se déporte.

Le rapport n°28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

29. ESCOTA - OCCUPATIONS D'EMPRISES AUTOROUTIERES PREALABLEMENT A CESSION POUR LE REAMENAGEMENT DE DEUX RD - CONVENTIONS

M. CARRETERO. - Il s'agit de l'amélioration des accès à Sophia Antipolis et à Antibes, sur la RD 535, via une convention pour occupation d'une emprise autoroutière de 60 mètres carrés, condition à sa remise au Département, qui doit être signée avec ESCOTA. Une autre convention, avec ESCOTA également, concerne les conditions d'occupation d'une emprise autoroutière de 3 000 m², pour des réaménagements de la RD 635.

M. CESARI se déporte.

Le rapport n°29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

30. BP 2023 - POLITIQUE SECURITE

M. CIOTTI. - Cette politique couvre plusieurs volets essentiels, avec notamment l'engagement pour les loyers et les travaux dans les gendarmeries et les commissariats, qu'ils soient dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs, ou qu'ils soient sous la propriété du Département. C'est un engagement d'un montant de 5,7 M€ pour les loyers. Je rappellerai que l'Etat nous reverse 4,8 M€. Chaque année, le Département participe au financement de missions de sécurité pour 900 000 € au profit de l'Etat. C'est le signe de notre engagement.

Le deuxième volet concerne le SDIS, avec 84 M€, soit une hausse de 4 M€. C'est une hausse importante des moyens consacrés au SDIS pour financer notamment les 63 nouveaux

recrutements que vous avez souhaités M. le Président, ce dont je vous félicite et vous remercie. Cela prend acte également de l'augmentation des divers fluides notamment.

Sur la sécurité de proximité, nous poursuivons notre engagement sur les fêtes traditionnelles et sur les aides aux communes pour les financements d'équipements mais également pour accompagner la gendarmerie et la police nationale dans l'acquisition de leurs équipements.

Enfin, nous avons un nouveau plan départemental de déploiement de défibrillateurs, ce qui est un sujet extrêmement important. En France, 40 000 à 50 000 personnes décèdent du fait de mort subite, et la présence de défibrillateurs pourrait éviter quelques-uns de ces décès. Depuis plus de 10 ans, nous avons permis l'installation de plus de 600 défibrillateurs. Nous devons donner un nouvel élan, et c'est ce que nous faisons dans ce rapport, pour permettre l'accélération du programme, l'amélioration de la couverture territoriale, l'amplification du programme « citoyens sauveteurs » et des actions de communication.

Voilà M. le Président les grands axes de ce rapport sécurité avec une mission globale d'un montant de 94,7 M€.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport.

Nous pourrions développer longuement tout ce que le Département fait, en particulier sur le SDIS. Je rappelle que les défibrillateurs du SDIS sont communiqués avec *Défibrillator*, qui est une petite bande-dessinée qui illustre là-aussi la volonté de mobiliser toute notre jeunesse autour de ce problème.

M. SEGURA. - Je souhaite juste préciser M. le Président que, pendant les festivals, nous avons eu la chance d'avoir dans notre département un orchestre avec le Dr MARIOTTINI qui, dans le cadre de l'Association des 20 000 Vies, met toujours à disposition des défibrillateurs auprès des communes. Cela va dans le sens du Département et de l'action que nous menons pour sensibiliser les habitants sur des gestes qui peuvent sauver des vies.

M. le Président. - Oui. Le Dr MARIOTTINI est une très belle personne qui se bat beaucoup. Merci de le mettre en avant. 20 000 Vies est une belle association que nous soutenons également dans ses opérations.

Le rapport n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

31. BP 2023 - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK. - Nous avons eu l'occasion, au cours de l'examen de tous nos dossiers, de saluer le travail des agents du Département. Je voudrais ici saluer plus particulièrement le travail qui est fait par la direction des Ressources humaines qui doit conduire cette politique pour un budget de 199,6 M€. La masse salariale est en augmentation de 8 %. Cela prend en compte l'évolution des carrières des agents mais également de nouvelles dispositions concernant les services sociaux, avec notamment la mise en place de la prime Ségur, de nouvelles missions évoquées précédemment comme la création de la Maison départementale de l'autonomie (MDA), l'ouverture de l'Institut Axel KHAN et le développement de la Maison des 1000 premiers jours.

C'est un budget qui est également reconduit sur différentes mesures en faveur du personnel (les chèques-vacances, les chèques-déjeuners, la prévoyance, etc.) ainsi que des actions visant à évaluer et développer la maturité numérique des agents.

Comme d'habitude, nous avons dans ce rapport un sujet sur l'adaptation des emplois de la collectivité.

Nous avons également la signature d'une nouvelle convention de gestion avec la MDPH puisque nous avons maintenant une MDA qui regroupe les personnes âgées et les personnes atteintes d'un handicap.

Nous avons ensuite l'actualisation des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires, et celle du protocole général relatif au temps de travail pour les services départementaux avec extension du forfait cadre à l'encadrement des services.

Nous avons enfin la signature de l'avenant n°10 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux au profit de l'association du Comité des œuvres sociales, et l'actualisation de la liste des emplois pouvant donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

32. BP 2023 - POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Me BECK. - Ce rapport propose le programme « Bâtiments sièges et autres », le programme « Bâtiments destinés à l'action sociale » et le programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ». Nous nous intéressons aussi à la gestion immobilière et l'action foncière avec la gestion des baux de location, des charges de copropriété, des impôts et taxes, de la consommation de fluides, ce qui représente un budget global de 22,23 M€.

Le rapport n°32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

33. BP 2023 - POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK. - Ce budget pour les moyens généraux représente 29,1 M€ en dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il permet de doter les services départementaux des matériels et équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, et de déployer des outils et modes de travail innovants, conformes à l'esprit et aux missions du SMART Deal et du GREEN Deal. Ce budget vise aussi à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les bâtiments départementaux et à moderniser les équipements correspondants.

Le rapport n°33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

34. STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

Me BECK. - M. le Président, vous avez rappelé à plusieurs reprises la stratégie numérique. Il s'agit précisément ici de donner une définition d'une stratégie numérique responsable soumise à l'approbation de l'assemblée départementale pour une mise en application au sein de

l'administration départementale. C'est un crédit de 25 000 € qui peut paraître modeste mais qui a toute son importance.

Le rapport n°34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous arrivons à la fin de notre séance. Il me reste à vous faire communication des délégations données au président du Conseil départemental, pour lesquelles vous avez reçu des rapports, respectivement sur la gestion du patrimoine, sur les actions en justice, sur les contrats d'assurance et sur les mandats spéciaux. Je vous demande d'en prendre acte.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la communication de ces délégations.

M. le Président. - Je vous remercie.

Il me reste à vous communiquer les dates à retenir : la cérémonie de mes vœux le 28 janvier à Valberg ; la cérémonie de pose de la première pierre de l'Institut Axel KHAN le 2 février à Nice ; l'inauguration du stand du Conseil départemental au Salon de l'intelligence artificielle à Cannes le 9 février ; et la commission permanente le 3 mars, suivie de la cérémonie anniversaire des voyages de la mémoire. Ces dates, au moins pour les trois dernières, sont communiquées à titre d'information et peuvent encore changer.

Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour. La séance est levée.

La séance est levée à 13 heures 52.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 2 JUIN 2023	
Président du Conseil départemental 	Secrétaire de séance 
Monsieur Charles Ange GINESY	Monsieur Mathieu PANCIATICI